

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts de la FASe, organigrammes fonctionnel et du secrétariat général ainsi que liste des membres du Conseil de Fondation
- 3 - Plan financier 2023-2024
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - Directives transversales de l'État :
 - EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
 - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes

Ces directives sont disponibles sur internet :

<https://www.ge.ch/document/ege-02-04-presentation-revision-etats-financiers-entites-subventionnees-liaf>

<https://www.ge.ch/document/ege-02-07-traitement-benefices-pertes-entites-subventionnees>

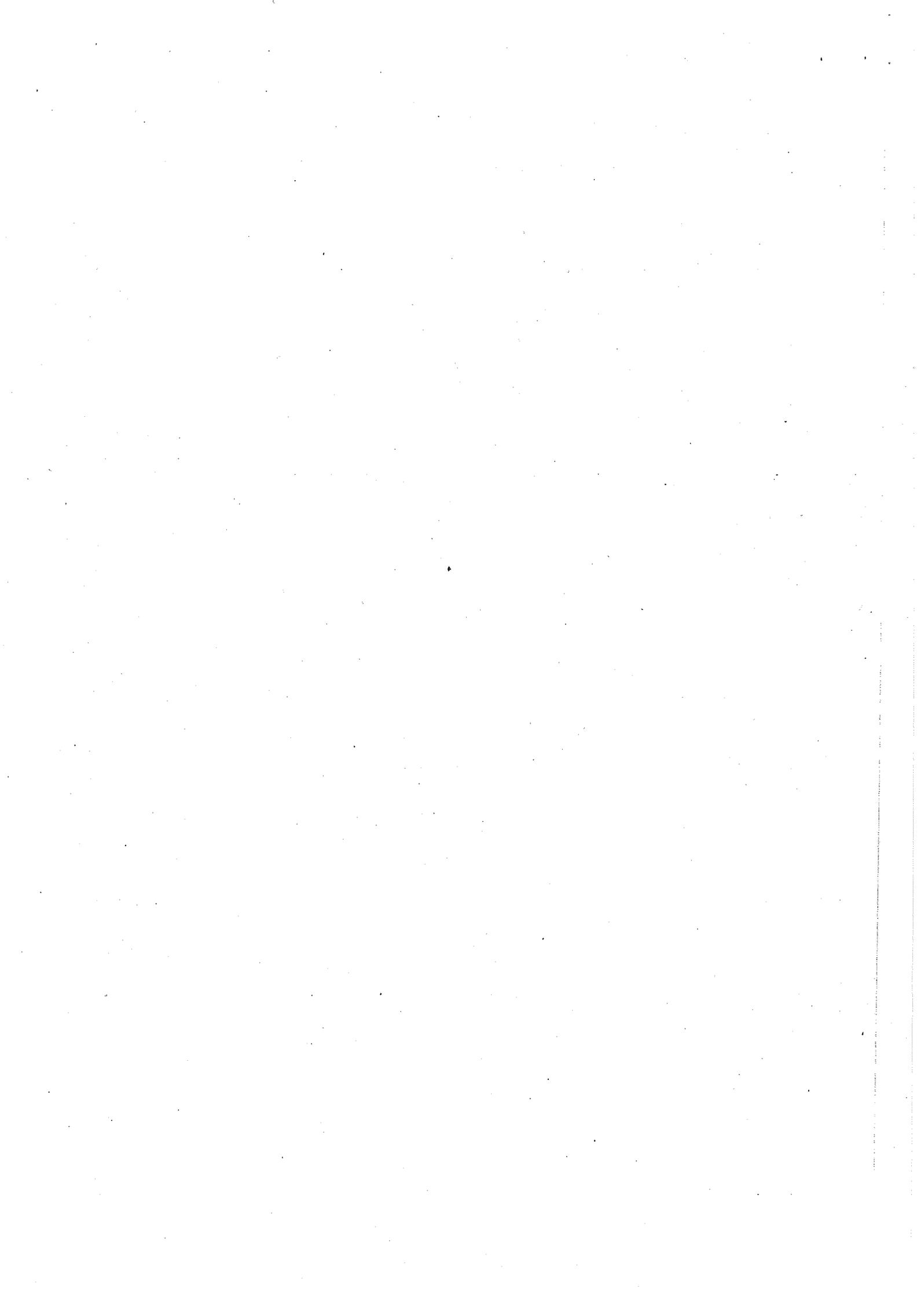


Tableau de bord / suivi des objectifs stratégiques FASE pour la période 2023/2024

Objectif 1: Mobiliser les compétences de la jeunesse				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Nombre d'heures de petits jobs et chantiers éducatifs, par an	Suivi informatique des activités	17'000		
Nombre de jeunes accompagnés individuellement, par an	Suivi informatique des activités	1200		
Objectif 2: Renforcer l'inclusion sociale				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Nombre d'heures d'accompagnement dans des actions ordinaires d'enfants à besoins éducatifs particuliers, par an	Rapport fonds FINC	4'000		
Nombre de projets annuels traitants des problématiques de discrimination, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	5 par an		
Objectif 3 : Favoriser les dynamiques porteuses de cohésion sociale dans les quartiers en mutation				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Nombre d'actions de cohésion sociale dans les quartiers en mutation, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	10		
Taux de centres et d'équipes participant activement à l'organisation de manifestations publiques, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	80%		
Objectif 4: Renforcer la participation et l'engagement citoyen				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Nombre d'action culturelle décentralisée, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	4		
Journées de valorisation de l'engagement associatif	Rapports d'activité FASE-FCLR	2 sur 4 ans		
Objectif 5: renforcer la considération interpersonnelle				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Nombre de personnes formées par année	Tableau de suivi des formations	50		
Participation aux travaux de la plateforme de prévention de la radicalisation religieuse et politique violente	Rapport d'activités de la plateforme	90%		
Objectif 6 : Participation active à l'évolution des politiques publiques recouvrant les champs d'activités de la FASE				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Diagnostics locaux annuels par commune ou regroupement de communes	Conventions tripartites	25 diagnostics par an		
Participation à la mise en œuvre de la formation obligatoire	Rapport d'activités FASE	3 projets de développement sur 4 ans		
Indicateurs de gestion				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2023	Réel 2024
Labelisation ZEWO et pérennité	Rapport d'activités FASE	Label dès 2024		
Taux EPT secrétariat général au regard de l'ensemble des EPT	Rapport d'activités FASE	< 7.5%		

Date	21 novembre 2011
Auteurs	Conseil de fondation
Etat	Publiés dans la FAO

STATUTS DE LA FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (Fase)

Conformément à la Loi J 6 11 du 15.5.1998

Table

1. Missions	9. Composition du Bureau
2. Siège	10. Compétences du Bureau
3. Nature du partenariat	11. Composition de la Commission d'examen
4. Rôle de la fondation	12. Compétences de la Commission d'examen
5. Surveillance du Conseil d'Etat	13. Ressources de la fondation
6. Composition du Conseil de fondation	14. Personnel
7. Organisation du Conseil de fondation	15. Règlement interne
8. Compétences du Conseil de fondation	16. Approbation des statuts

Article 1 : Missions

1. La fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (ci-après : fondation), fondation de droit public, est une institution partenariale qui a pour mission de favoriser et d'entretenir la cohésion sociale sur le canton de Genève.

Cette mission s'exerce en observant les réalités sociales, en repérant les problématiques émergentes. Chaque centre, ou structure d'actions hors murs, est appelé à définir son action en fonction des particularités du contexte local tout en l'inscrivant dans le cadre de cette mission.

Grâce à des actions socio-éducatives, socioculturelles et associatives de terrain menées par les Centres et les structures d'action hors murs, la fondation répond aux besoins de la population en termes de rencontre, d'échange, de solidarité, de citoyenneté, de qualité de vie, dans un objectif général de prévention.

2. La fondation veille à l'application des principes définis par la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle du 15 mai 1998, des présents statuts, du règlement interne et de la Charte cantonale.

Article 2 : Siège

La fondation a son siège dans le canton de Genève.

Article 3 : Nature du partenariat

Les 4 partenaires œuvrent dans un esprit de complémentarité, de collaboration et de responsabilité partagée afin de réaliser les missions définies dans la Loi J 6 11 :

- L'Etat : Le canton veille en particulier à la mise en œuvre de sa politique en faveur de la jeunesse.
- Les Communes : Les communes concernées veillent en particulier à la mise en œuvre de leur politique socio-éducative et socioculturelle.
- La Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (ci-après : FCLR) : association faitière organisée selon les articles 60 à 79 du code civil suisse, elle regroupe et représente les associations des centres. Elle veille en particulier à la cohérence de la politique d'animation et au respect de la Charte cantonale des Centres de Loisirs et de Rencontres.
- Le Personnel : Le personnel apporte son expertise et ses compétences professionnelles. Il veille en particulier au sens et aux finalités des métiers de l'animation socioculturelle.

Article 4 : Rôle de la fondation

Afin de pouvoir assurer ses missions, le rôle de la fondation est de :

1. Appréhender les réalités sociales et rapporter aux autorités cantonales et communales les besoins, situations et problématiques observés et diagnostiqués.
2. Définir une stratégie globale cohérente quant à ses missions, aux besoins identifiés et à la nécessité d'équité de prestations au niveau du canton.
3. Identifier, développer et utiliser les outils socioculturels et socio-éducatifs adéquats compte tenu de l'environnement à la fois global et local et de son évolution.
4. Assurer la bonne coordination et gestion des activités et ressources nécessaires à la réalisation de ses missions, dans un souci d'équilibre entre le besoin de cohérence cantonale et celui d'autonomie liée aux spécificités locales.
5. Soutenir les acteurs de terrain dans la réalisation de leurs activités.
6. Promouvoir les valeurs, métiers et modes d'organisation, en particulier les modes associatif et collectif, qui sous-tendent l'accomplissement de ces missions.
7. Communiquer sur les actions entreprises.

Article 5 : Surveillance du Conseil d'Etat

1. La fondation est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat qui approuve chaque année ses comptes ainsi que le rapport sur sa gestion.
2. La vérification des disponibilités et le contrôle des comptes doivent être confiés par le Conseil de fondation à une société fiduciaire ou à un expert-comptable indépendant.

La fondation est notamment régie par les articles 36 à 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Article 6 : Composition du Conseil de fondation

1. La fondation est dirigée par un Conseil de fondation comprenant 17 membres, soit:
 - a) 5 membres, désignés par le Conseil d'Etat, dont un représentant du département de l'instruction publique, parmi lesquels le Conseil d'Etat nomme le président ou la présidente du conseil de fondation;
 - b) 5 membres, désignés par l'association des communes genevoises, dont un représentant de la Ville de Genève, parmi lesquels l'association des communes genevoises nomme le vice-président ou la vice-présidente du conseil de fondation;
 - c) 5 membres, désignés par la FCLR;
 - d) 2 membres élus par l'assemblée générale du personnel. Ces membres sont obligatoirement pris parmi les employés permanents dont l'activité est au moins de 50%. Les modalités de leur élection et de la détermination de leurs mandats sont décidées par une assemblée générale du personnel convoquée par les organisations syndicales signataires de la CCT.
2. Les membres du Conseil de fondation, ainsi que leurs suppléants (2 suppléants par partenaire), sont nommés par le Conseil d'Etat pour 4 ans. Leur mandat peut être renouvelé consécutivement deux fois, au maximum.
3. En cas de carence d'un des membres en cours de mandat, ou d'absence de plus de la moitié des séances dans l'année, le Conseil d'Etat nomme un nouveau membre sur proposition du partenaire concerné.
4. Le ou la secrétaire général-e de la fondation participe aux séances du Conseil avec voix consultative.

Article 7 : Organisation du Conseil de fondation

1. Le Conseil de fondation s'organise librement; il se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins quatre fois par an, sur convocation du président ou de la présidente, ou à la demande de 5 membres.
2. Pour que le Conseil de fondation puisse délibérer valablement, la présence de la majorité des membres est requise.
3. Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de la présidente est prépondérante. Une proposition de modification des statuts de la fondation requiert la majorité des deux tiers des membres présents.
4. Obligation de s'abstenir : Les membres du Conseil de fondation qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint et alliés au même degré, un proche faisant ménage commun ont un intérêt personnel privé directement lié à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter.

Article 8 : Compétences du Conseil de fondation

1. Le Conseil de fondation est l'organe stratégique de la fondation.
2. Il a toutes les compétences qui ne sont pas expressément déléguées à un autre organe dans les statuts ou règlements de la fondation.
3. Il a les compétences inaliénables suivantes:
 - a) Déterminer les orientations stratégiques de la fondation, en cohérence avec ses missions, la politique sociale du Canton et des Communes, la politique d'animation des Associations de centres et les besoins locaux
 - b) Décider de la création et mise en place des outils nécessaires à la réalisation de ses missions
 - c) Réglementer le droit de signature et de représentation de la fondation
 - d) Trouver les ressources nécessaires à la réalisation des missions de la fondation
 - e) Décider du budget annuel et du plan de développement de la fondation
 - f) Approuver les comptes annuels
 - g) Conclure en particulier avec l'Etat et les communes concernées des contrats de prestation et des conventions de partenariat pour assurer le financement de la fondation
 - h) Conclure une convention de partenariat avec la FCLR précisant la nature des relations entre la fondation, la FCLR et les associations de centres
 - i) Approuver les conventions réglant les rapports entre la fondation, les communes et les associations de centres
 - j) Conclure toute convention utile avec des associations ou groupements n'ayant pas les statuts de centre mais poursuivant des buts analogues
 - k) Répartir les ressources de la fondation conformément aux objectifs qu'il s'est fixés et aux missions énoncées par la loi
 - l) Fixer le cahier des charges du Bureau et en nommer et révoquer ses membres
 - m) Fixer le cahier des charges de la Commission d'examen et en nommer et révoquer ses membres
 - n) Nommer et révoquer la secrétaire générale ou le secrétaire général et fixer son cahier des charges
 - o) Désigner l'organe de contrôle externe agréé en qualité d'expert-réviseur, au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des fondations
 - p) Assurer la gestion générale du personnel dans le cadre de la convention collective de travail
 - q) Présenter, chaque année, un rapport de gestion et d'activité au Conseil d'Etat
 - r) En conformité avec la Loi J 6 11 et dans l'esprit de la Charte cantonale, émettre les principes d'application des présents statuts, en particulier un Projet Institutionnel et un règlement relatif à la direction, la gestion, l'organisation et la représentation de la fondation.
4. Hors de ces compétences, le Conseil de fondation est habilité à déléguer certaines de ses tâches à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Article 9 : Composition du Bureau

Le bureau est constitué de cinq membres, dont quatre sont choisis au sein du Conseil de fondation, soit :

- le président ou la présidente du Conseil de fondation
- un membre représentant les communes
- un membre représentant la FCLR
- un membre représentant le personnel
- le secrétaire général ou la secrétaire générale.

Article 10 : Compétences du Bureau

Le Bureau est l'organe de liaison entre le stratégique et l'opérationnel au sein de la fondation. Son rôle est de faciliter le travail du Conseil de fondation. A ce titre, il assure l'ensemble des tâches qui lui sont déléguées par le Conseil de fondation selon son cahier des charges.

En particulier :

- il prépare les séances du Conseil de fondation en s'assurant que celui-ci dispose des informations adéquates pour pouvoir prendre ses décisions
- il garantit le respect des règles institutionnelles liées au partenariat
- il assure le suivi des décisions prises par le Conseil de fondation.

Le Bureau décide quelles sont les autres personnes qui doivent être présentes à ses réunions, en fonction des sujets abordés.

Article 11 : Composition de la Commission d'examen

La commission d'examen est directement rattachée au Conseil de fondation. Elle est constituée de quatre membres (un par partenaire), choisis au sein du Conseil de fondation (suppléants inclus), ne faisant pas partie du Bureau. Ces personnes ne participent pas aux votes du Conseil de fondation concernant le sujet soumis.

Article 12 : Compétences de la Commission d'examen

La commission d'examen est activée de manière exceptionnelle par le Conseil de fondation, en particulier en cas de conflit qui n'a pas trouvé de solution à un niveau inférieur.

Suite au rapport soumis, le Conseil de fondation tranche.

Le droit de la commission paritaire est réservé.

Article 13 : Ressources de la fondation

1. Les ressources de la fondation proviennent :
 - a) de la subvention annuelle de l'Etat inscrite au budget du département de l'instruction publique,
 - b) des contributions annuelles des communes concernées,
 - c) des contributions d'autres communes intéressées,
 - d) des participations financières accordées par les pouvoirs publics pour des actions ponctuelles,
 - e) des autres subventions, dons et legs qui peuvent lui être octroyés, ainsi que des produits de ses propres activités.
2. La fondation est responsable de ses résultats. Elle conserve les excédents de produits et supporte les excédents de charges.

Article 14 : Personnel

1. Le personnel de la fondation est engagé sous contrats individuels de droit privé.
2. Les rapports de travail du personnel sont régis par la convention collective conclue entre le Conseil de fondation et les organisations syndicales du personnel.

3. Les rôles, responsabilités et compétences des différents organes, des associations de centres et partenaires dans la gestion du personnel, du début de son engagement à la fin des relations de travail, sont définis dans les documents suivants : le Projet Institutionnel, le règlement interne de la fondation, la convention collective de travail, les conventions entre les partenaires.

Article 15 : Règlement Interne

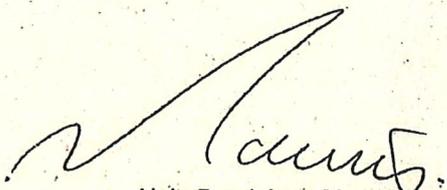
Le Conseil de fondation établit un règlement relatif à la direction, la gestion, l'organisation et la représentation de la fondation.

Article 16 : Approbation des statuts

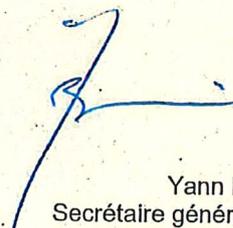
Les présents statuts annexés à la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle sont approuvés par le Grand Conseil.

Les présents statuts annexés à la Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11) ont été formellement adoptés par le Conseil de fondation lors de sa séance du 18 octobre 2010, adoptés par le Grand Conseil et promulgués par une publication dans la Feuille d'avis officielle en date du 21 novembre 2011.

Carouge, le 21 novembre 2011.

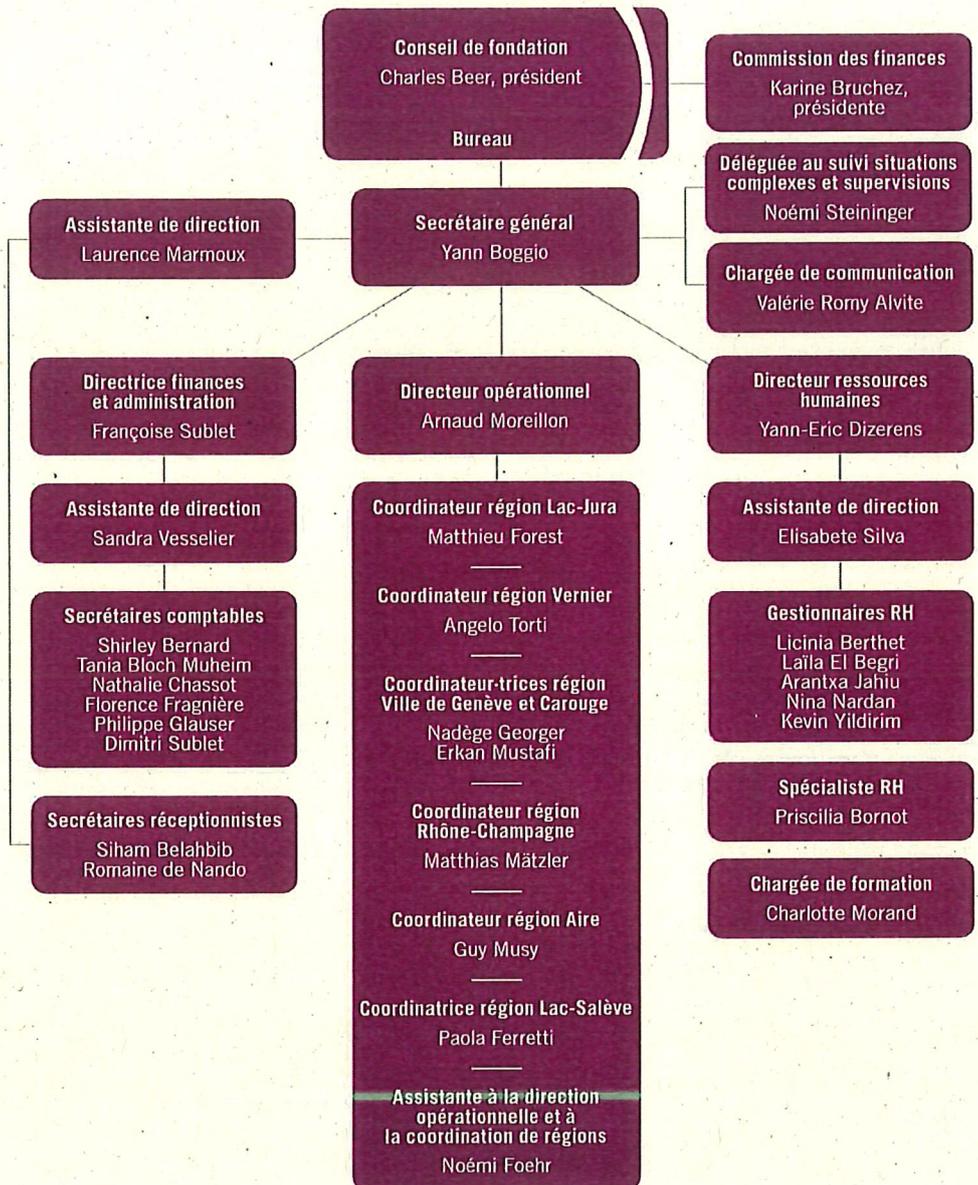


Alain-Dominique Mauris
Président du Conseil de fondation



Yann Boggio
Secrétaire général de la fondation

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Membres du Conseil de fondation au 31 octobre 2022

Membres de la délégation cantonale

Charles Beer, président

Mathilde Captyn
Monique Othenin-Girard
Frédéric Josselin
Rémy Kammermann

Membres de la délégation ACG

Anne Hiltpold, vice-présidente

Christina Kitsos
Nathalie Leuenberger
Michel Pomatto
Martin Staub

Membres de la délégation de la FCLR

Anna Conti
Dominique Blanc
Gilles-Olivier Bron
Didier Roulet
Pascal Thurnherr

Membres de la délégation du personnel

(Absence de représentants désignés)

Rubriques	Comptes		Budget		Plan financier 2023 - 2024	
	2021	2022	2023	2024	2023	2024
TOTAL GENERAL DES CHARGES	59'432'305	59'562'543	61'913'639	61'858'374		
CHARGES DE PERSONNEL	56'722'972	56'563'132	58'735'654	58'680'389		
<u>PRESTATIONS CENTRES ET TSHM</u>	44'230'249	44'502'332	46'077'380	46'077'380		
<u>CENTRES</u>	33'433'136	33'879'880	35'055'436	35'055'436		
ATE	4'291'359	4'493'039	4'704'005	4'704'005		
MON	6'077'259	6'203'081	6'491'184	6'491'184		
ASE	378'390	415'977	438'180	438'180		
ASC	15'711'192	16'242'351	16'701'699	16'701'699		
SURNUMERAIRES	784'823	250'000	188'456	188'456		
INDEMNITES DE FONCTION	17'800	15'600	16'800	16'800		
INDEMNITES CIVILISTES	24'617	20'000	20'000	20'000		
CHARGES SOCIALES	2'434'793	2'430'465	2'512'606	2'512'606		
ASSURANCES LAA ET AMPG	450'475	491'014	508'382	508'382		
PREVOYANCE (CPEG)	3'262'430	3'318'352	3'474'124	3'474'124		
TSHM ET AUTRES ACTIVITES	9'742'672	10'228'748	10'704'596	10'704'596		
ATE	359'895	377'030	382'291	382'291		
MON	769'129	986'367	1'130'207	1'130'207		
ASE	654'110	635'135	533'381	533'381		
ASC	5'424'412	6'060'442	6'377'229	6'377'229		
SURNUMERAIRES	221'282	107'488	112'445	112'445		
INDEMNITES DE FONCTION	166'105	199'732	210'788	210'788		
PETITS JOBS (rubrique surnuméraires au PP)	452'791	0	0	0		
CHARGES SOCIALES	678'339	736'195	769'761	769'761		
CHARGES SOCIALES PETITS JOBS	4'441	0	0	0		
ASSURANCES LAA ET AMPG	125'503	148'730	155'748	155'748		
PREVOYANCE (CPEG)	886'665	977'630	1'032'746	1'032'746		
SIFONDS AFFECTES	697'058	0	0	0		
SURNUMERAIRES	630'343					
CHARGES SOCIALES	56'299					
ASSURANCES LAA ET AMPG	10'416					
PERSONNEL EN ATTENTE D'AFFECTATION	357'382	393'705	317'347	317'347		
TRAITEMENTS (rubrique surnuméraires au PP)	280'757	320'846	258'330	258'330		
CHARGES SOCIALES	25'969	28'233	22'743	22'743		
ASSURANCES LAA ET AMPG	4'805	5'704	4'602	4'602		
PREVOYANCE (CPEG)	35'852	38'922	31'673	31'673		
PRESTATIONS A DES TIERS	4'127'441	3'851'684	3'870'715	3'870'715		
ATE	222'587	224'376	224'376	224'376		
ASE/ALU	1'439'636	1'559'613	1'563'070	1'563'070		
ASC/LUD	1'403'632	1'350'282	1'358'749	1'358'749		
SURNUMERAIRES	319'253					
INDEMNITES DE FONCTION	5'445	5'130	5'199	5'199		
CHARGES SOCIALES	302'826	276'256	277'436	277'436		
ASSURANCES LAA ET AMPG	56'028	55'811	56'134	56'134		
PREVOYANCE (CPEG)	378'035	380'217	385'751	385'751		
TRAITEMENTS NON VENTILABLES	2'711'572	2'479'314	2'700'526	2'645'261		
REPLACANTS	2'305'457	2'100'000	2'100'000	2'100'000		
PRIMES	43'765	50'000	250'000	200'000		
CHARGES SOCIALES	209'820	189'192	205'860	201'480		
ASSURANCES LAA ET AMPG	38'820	38'222	41'595	40'710		
PREVOYANCE (CPEG)	113'710	101'900	103'071	103'071		
PILOTAGE ET FORMATION	5'653'710	5'729'802	6'087'033	6'087'033		
SG - FCLR	4'740'968	4'721'154	5'032'030	5'032'030		
ATE	3'500'493	3'518'218	3'765'739	3'765'739		
SURNUMERAIRES	172'580	182'249	184'711	184'711		
INDEMNITES DE FONCTION	207'091	170'000	160'000	160'000		
CHARGES SOCIALES	346'556	340'587	361'687	361'687		
ASSURANCES LAA ET AMPG	64'118	68'807	73'181	73'181		
PREVOYANCE (CPEG)	431'629	426'793	461'712	461'712		
CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL	18'501	14'500	25'000	25'000		
FORMATION	705'567	915'915	965'004	965'004		
STAGES	125'060	214'280	248'400	248'400		
APPRENTIS	177'038	132'450	162'720	162'720		
INDEMNITES DE FONCTION	130'222	175'000	172'669	172'669		
CHARGES SOCIALES	38'612	45'910	50'913	50'913		
ASSURANCES LAA ET AMPG	7'144	9'275	10'301	10'301		
FRAIS DE FORMATION / SUPERVISION	227'492	339'000	320'000	320'000		
RENTES-PONT	207'175	207'175	90'000	90'000		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'709'333	2'999'411	3'177'985	3'177'985		
<u>RELATIVES AUX TERRAINS</u>	922'285	1'088'911	1'203'640	1'203'640		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES	836'084	961'161	1'075'890	1'075'890		
SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	86'200	127'750	127'750	127'750		
<u>RELATIVES AUX SERVICES COMMUNS</u>	1'787'048	1'910'500	1'974'345	1'974'345		
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	1'337'102	1'479'100	1'542'945	1'542'945		
SUBVENTION REDISTRIBUEE	125'000	125'000	125'000	125'000		
AMORTISSEMENTS	324'946	306'400	306'400	306'400		

Rubriques	Comptes 2021	Budget 2022	Plan financier 2023 - 2024	
			2023	2024
TOTAL GENERAL DES RECETTES	58'765'479	60'175'744	62'631'247	62'631'247
DEDOMMAGEMENTS ASSURANTIELS	1'494'713	1'800'000	1'800'000	1'800'000
SUBVENTION CANTON	23'798'703	23'910'844	24'194'589	24'194'589
SUBVENTION ORDINAIRE	23'614'703	23'826'844	24'110'589	24'110'589
SUBVENTIONS PONCTUELLES	184'000	84'000	84'000	84'000
SUBVENTIONS COMMUNES	31'718'407	34'075'499	36'159'562	36'159'562
<u>PRESTATIONS CENTRES ET TSHM</u>	27'790'384	30'167'328	32'234'446	32'234'446
SUBVENTION DE BASE	27'100'817	30'167'328	32'234'446	32'234'446
SURNUMERAIRES	689'567			
<u>PRESTATIONS A DES TIERS</u>	3'928'023	3'908'171	3'925'116	3'925'116
LUDOTHEQUES SELON BUDGET	2'675'500	2'825'692	2'832'817	2'832'817
LUDOTHEQUES SURNUMERAIRES	79'594			
LUDOTHEQUES AUTRES CONTRIBUTIONS	113'649	88'100	90'615	90'615
BAB-VIA SELON BUDGET	1'059'280	994'379	1'001'684	1'001'684
AUTRES RESSOURCES	1'753'656	389'401	477'096	477'096
<u>PRESTATIONS A DES TIERS</u>	385'122	119'036	117'450	117'450
BAB-VIA SURNUM. (AUTRES CONTRIB.)	123'396			
CAFE CORNAVIN (AUTRES CONTRIB.)	128'577	119'036	117'450	117'450
PAIDOS (AUTRES CONTRIB. SURNUM.)	90'140			
HUG (AUTRES CONTRIB. SURNUM.)	43'009			
<u>PRODUITS DIRECTS D'EXPLOITATION</u>	1'394'237	353'965	359'646	359'646
REVENUS DES CENTRES DE LOISIRS	685'300	222'500	223'500	223'500
REVENUS DES AUTRES CONTRIBUTIONS	286'096	121'465	126'146	126'146
REVENUS DES VENTES	378'210			
DON LOTERIE ROMANDE	30'000			
AUTRES DONS ET SUBVENTIONS DIVERSES	70			
REVENUS DIVERS	14'562	10'000	10'000	10'000
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	143'000	0	0	0
VARIATION DE LA PROVISION VACANCES	143'000			
<u>ELEMENTS HORS EXPLOIT., UNIQUES OU HORS PERIODE</u>	-168'704	-83'600	0	0
HORS PERIODE OU UNIQUES	-15'375			
PERTE NETTE SUR ACTIFS	-123'460	-83'600		
VARIATION PROVISION LITIGES	-46'155			
VARIATION DEPREC. DEBITEURS DOUTEUX	16'287			
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	12'648	487'600	765'100	765'100
CONSTITUTION FONDS D'INVESTISSEMENT	77'701	32'500.00	35'000	35'000
DISSOLUTION FONDS D'INVESTISSEMENT	-120'753	-108'900.00	-108'900	-108'900
CONSTITUTION FONDS AFFECTE INCLUSION	400'000	400'000.00	675'000	675'000
CONSTITUTION AUTRES FONDS AFFECTES	447'437	164'000.00	164'000	164'000
DISSOLUTION AUTRES FONDS AFFECTES	-791'737			
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT ALLOCATION AUX FONDS PROPRES	-679'474	125'601	-47'491	7'774
MOUVEMENTS DES RESERVES LIEES	402'066	50'500	50'500	50'500
UTILISATION POUR INVESTISSEMENTS	51'426	50'500.00	50'500.00	50'500.00
UTILISATION POUR PROJETS TERRAIN	350'641			
ALLOCATION POUR INVESTISSEMENTS				
ALLOCATION POUR PROJETS TERRAIN				
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES ALLOCATION AUX FONDS PROPRES	-277'408	176'101	3'009	58'274

Rubriques	Comptes 2021	Budget 2022	Plan financier 2023 - 2024	
			2023	2024
TOTAL GENERAL DES CHARGES	59'432'305	59'562'543	61'913'639	61'858'374
CHARGES DE PERSONNEL	56'722'972	56'563'132	58'735'654	58'680'389
PRESTATIONS CENTRES ET TSHM	44'230'249	44'502'332	46'077'380	46'077'380
CENTRES	33'433'136	33'879'880	35'055'436	35'055'436
TSHM ET AUTRES ACTIVITES	9'742'872	10'228'748	10'704'596	10'704'596
S/FONDS AFFECTES	697'058	0	0	0
PERSONNEL EN ATTENTE D'AFFECTATION	357'382	393'705	317'347	317'347
PRESTATIONS A DES TIERS	4'127'441	3'851'684	3'870'715	3'870'715
TRAITEMENTS NON VENTILABLES	2'711'572	2'479'314	2'700'526	2'645'261
PILOTAGE ET FORMATION	5'653'710	5'729'802	6'087'033	6'087'033
SG - FCLR	4'740'968	4'721'154	5'032'030	5'032'030
FORMATION	705'567	915'915	965'004	965'004
RENTES-PONT	207'175	92'732	90'000	90'000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'709'333	2'999'411	3'177'985	3'177'985
RELATIVES AUX TERRAINS	922'285	1'088'911	1'203'640	1'203'640
RELATIVES AUX SERVICES COMMUNS	1'787'048	1'910'500	1'974'345	1'974'345
TOTAL GENERAL DES RECETTES	58'765'479	60'175'744	62'631'247	62'631'247
DEDOMMAGEMENTS ASSURANTIELS	1'494'713	1'800'000	1'800'000	1'800'000
SUBVENTION CANTON	23'798'703	23'910'844	24'194'589	24'194'589
SUBVENTION ORDINAIRE	23'614'703	23'826'844	24'110'589	24'110'589
SUBVENTIONS PONCTUELLES	184'000	84'000	84'000	84'000
SUBVENTIONS COMMUNES	31'718'407	34'075'499	36'159'562	36'159'562
PRESTATIONS CENTRES ET TSHM	27'790'384	30'167'328	32'234'446	32'234'446
PRESTATIONS A DES TIERS	3'928'023	3'908'171	3'925'116	3'925'116
AUTRES RESSOURCES	1'753'656	389'401	477'096	477'096
PRESTATIONS A DES TIERS	385'122	119'036	117'450	117'450
PRODUITS DIRECTS D'EXPLOITATION	1'394'237	353'965	359'646	359'646
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	143'000	0	0	0
ELEMENTS HORS EXPLOIT., UNIQUES OU HORS PERIODE	-168'704	-83'600	0	0
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	12'648	487'600	765'100	765'100
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT ALLOCATION AUX FONDS PROPRES	-679'474	125'601	-47'491	7'774
MOUVEMENTS DES RESERVES LIEES	402'066	50'500	50'500	50'500
UTILISATION POUR INVESTISSEMENTS	51'426	50'500.00	50'500.00	50'500.00
UTILISATION POUR PROJETS TERRAIN	350'641			
ALLOCATION POUR INVESTISSEMENTS				
ALLOCATION POUR PROJETS TERRAIN				
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES ALLOCATION AUX FONDS PROPRES	-277'408	176'101	3'009	58'274

Berney Associés

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle ordinaire
au Conseil de fondation de la

FASe Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle, Genève

pour l'exercice 2021

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Berney Associés

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire de l'exercice 2021 au Conseil de fondation de la FASE Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FASE Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau des variations des subventions, des fonds affectés et du capital de l'organisation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément, aux Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », et à la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle (J 6 11), incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Berney Associés

Opinion d'audit

Compte tenu du paragraphe d'observation ci-après et selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes Swiss GAAP RPC.

Par ailleurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à la loi J 6 11 sur la FASE Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle, aux articles de loi traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République du Canton de Genève (LGAF, LSGAF, LIAF), ainsi qu'aux directives transversales étatiques.

Paragraphe d'observation

Les présents états financiers comportent des divergences avec les normes Swiss GAAP RPC mentionnées au point 2.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Paragraphe relatif à d'autres points

Selon la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organisation.

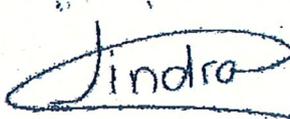
Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Sébastien GERMANIER
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Caroline JINDRA
Expert-réviseur agréée

Annexes : - comptes annuels (bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau des variations des subventions, des fonds affectés et du capital de l'organisation et l'annexe)

Page 2/2

SGE/CJI/21Z.061/A10

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Bilan au 31 décembre 2021

Actif

<u>Renvois annexe</u>	2021	2020
	CHF	CHF
Actif circulant		
<u>Trésorerie</u>		
Caisses	22'137.60	18'824.75
Banques (comptes équipes TSHM et autres activités)	31'055.10	77'554.20
3.1	<u>53'192.70</u>	<u>96'378.95</u>
<u>Autres créances à court terme</u>		
Débiteurs, centres de Loisirs	416'463.75	279'874.70
Débiteurs, communes	3'960'939.30	4'186'766.05
Débiteurs, autres contributions	264'342.40	298'189.10
Débiteurs, avances animation et divers	9'913.32	26'937.40
Dépréciation sur débiteurs douteux	(878.75)	(17'165.85)
Avances fournisseurs	303'282.68	183'222.77
Comptes courants hors murs	67'291.58	27'339.90
3.2	<u>5'021'354.28</u>	<u>4'985'164.07</u>
<u>Actifs de régularisation</u>		
Charges comptabilisées d'avance	1'854'894.47	1'830'649.55
Produits à recevoir	365'194.65	166'342.55
3.4	<u>2'220'089.12</u>	<u>1'996'992.10</u>
Total de l'actif circulant	<u>7'294'636.10</u>	<u>7'078'535.12</u>
Actif immobilisé		
<u>Immobilisations financières</u>		
Garantie EPIC loyer Morgines	126'315.00	126'315.00
3.5.1	<u>126'315.00</u>	<u>126'315.00</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Installations	758'306.60	758'306.60
J. Fonds d'amortissement installations	(162'533.35)	(86'701.75)
3.5.2	<u>595'773.25</u>	<u>671'604.85</u>
Mobilier	244'315.45	244'315.45
J. Fonds d'amortissement mobilier	(76'477.75)	(46'521.20)
3.5.2	<u>167'837.70</u>	<u>197'794.25</u>
Machines et matériel	85'365.50	79'958.95
J. Fonds d'amortissement machines et matériel	(48'045.55)	(36'038.95)
3.5.2	<u>37'319.95</u>	<u>43'920.00</u>
Matériel informatique	842'704.24	1'212'339.89
J. Fonds d'amortissement matériel informatique	(650'935.40)	(795'063.55)
3.5.2	<u>191'768.84</u>	<u>417'276.34</u>
Véhicules	253'729.70	271'629.70
J. Fonds d'amortissement véhicules	(184'975.35)	(170'288.15)
3.5.2	<u>68'754.35</u>	<u>101'341.55</u>
Matériel audiovisuel	80'043.48	80'043.48
J. Fonds d'amortissement matériel audiovisuel	(64'625.33)	(59'572.73)
3.5.2	<u>15'418.15</u>	<u>20'470.75</u>
Total des immobilisations corporelles	<u>1'076'872.24</u>	<u>1'452'407.74</u>
Total de l'actif immobilisé	<u>1'203'187.24</u>	<u>1'578'722.74</u>
Total de l'actif	<u>8'497'823.34</u>	<u>8'657'257.86</u>

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Bilan au 31 décembre 2021

Passif

	2021	2020
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>	CHF	CHF
Caisse centralisée de la Trésorerie générale	1'570'975.14	1'240'495.31
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	2'009'943.78	1'986'706.48
Compte courant DCS (Dpt de la cohésion sociale)	67'172.37	0.00
Autres dettes à court terme	51'472.19	24'840.75
3.6	<u>3'699'563.48</u>	<u>3'252'042.54</u>
<u>Passifs de régularisation</u>		
Produits comptabilisés d'avance	3'687.15	37'471.45
Charges à payer	430'063.00	246'597.80
Charges estimées	384'288.30	341'438.85
3.7	<u>818'038.45</u>	<u>625'508.10</u>
<u>Provisions</u>		
Provisions pour engagements rentes-pont AVS	146'990.85	118'445.60
Provisions pour vacances non prises	758'000.00	901'000.00
3.8	<u>904'990.85</u>	<u>1'019'445.60</u>
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>5'422'592.78</u>	<u>4'896'996.24</u>
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
<u>Provisions</u>		
Provisions pour engagements rentes-pont AVS	89'688.40	107'893.30
3.8	<u>89'688.40</u>	<u>107'893.30</u>
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>89'688.40</u>	<u>107'893.30</u>
Total des capitaux étrangers	<u>5'512'281.18</u>	<u>5'004'889.54</u>
<u>Capitaux affectés</u>		
Fonds d'investissements	833'291.70	876'343.20
Autres fonds affectés	347'828.63	292'128.93
3.9	<u>1'181'120.33</u>	<u>1'168'472.13</u>
<u>Capitaux propres</u>		
Réserves liées pour investissements	213'745.70	265'171.45
Réserves liées pour projets terrain	377'093.18	727'733.75
Fonds libres (fonds propres reportés)	1'490'990.99	1'126'372.90
Allocation de l'exercice aux fonds libres	(277'408.04)	364'618.09
3.10	<u>1'804'421.83</u>	<u>2'483'896.19</u>
Total du passif	<u>8'497'823.34</u>	<u>8'657'257.86</u>

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Compte de profits et pertes 2021

Produits d'exploitation

	<i>Annexe</i>	2021	Budget 2021	2020
		CHF	CHF	CHF
Subvention cantonale ordinaire (DCS)	4.1.1	23'614'703.00	23'614'703.00	23'311'584.00
Autres subventions cantonales spécifiques	4.1.1	184'000.00	84'000.00	58'640.00
Subventions communales (traitements et divers)	4.1.2	31'046'236.80	30'651'295.00	29'968'079.90
Subventions communales (coûts fonct. actions TSHM)	4.1.2	672'170.25	795'914.00	537'396.45
Revenus des centres de loisirs	4.1.3	685'300.05	136'750.00	537'435.65
Revenus des autres contributions	4.1.4	671'217.57	256'912.00	710'308.67
Revenus des ventes	4.1.5	378'209.85	16'000.00	207'854.90
Don Loterie romande	4.1.6	30'000.00	0.00	0.00
Autres dons et subventions diverses	4.1.7	70.00	0.00	50.00
Revenus divers	4.1.8	14'561.71	10'000.00	16'520.95
Total des produits d'exploitation		57'296'469.23	55'565'574.00	55'347'870.52

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Compte de profits et pertes 2021

Charges d'exploitation

<i>Annexe</i>	2021	Budget 2021	2020
	CHF	CHF	CHF
<u>Charges de personnel</u>			
<u>Permanents</u>			
Salaires animateurs	22'631'425.45	22'926'629.00	22'570'693.27
<i>dont postes centres de loisirs :</i>	15'803'381.70	16'029'622.00	15'822'134.72
<i>dont postes hors murs et autres activités :</i>	6'828'043.75	6'897'007.00	6'748'558.55
Salaires assistants socio-éducatifs et ludothécaires	2'472'135.25	2'469'740.00	2'371'244.00
<i>dont postes centres de loisirs :</i>	378'389.85	392'944.00	397'194.10
<i>dont postes hors murs et autres activités :</i>	2'093'745.40	2'076'796.00	1'974'049.90
Salaires moniteurs	6'846'387.20	6'973'560.00	6'646'195.40
<i>dont postes centres de loisirs :</i>	6'077'258.60	6'031'842.00	5'908'415.05
<i>dont postes hors murs et autres activités :</i>	769'128.60	941'718.00	737'780.35
Salaires administratifs, techniques	8'489'319.90	8'620'485.00	8'100'507.70
	<u>40'439'267.80</u>	<u>40'990'414.00</u>	<u>39'688'640.37</u>
<u>Auxiliaires</u>			
Salaires remplaçants	2'305'456.85	1'650'000.00	1'771'004.06
Salaires surnuméraires	2'871'829.00	754'103.00	2'023'786.55
Apprentis	177'038.30	171'000.00	161'421.45
	<u>5'354'324.15</u>	<u>2'575'103.00</u>	<u>3'956'212.06</u>
<u>Primes diverses</u>			
Autres primes	43'767.25	48'000.00	70'924.95
	<u>43'767.25</u>	<u>48'000.00</u>	<u>70'924.95</u>
<u>Indemnités</u>			
Stagiaires	125'059.50	141'000.00	93'515.75
Indemnités spéciales de fonction	526'662.00	539'437.00	510'709.65
Autres indemnités	24'616.60	20'000.00	3'906.25
	<u>676'338.10</u>	<u>700'437.00</u>	<u>608'131.65</u>
Total des salaires	<u>46'513'697.30</u>	<u>44'313'954.00</u>	<u>44'323'909.03</u>
<u>Charges sociales et assurances</u>			
Charges sociales	4'097'655.30	3'927'753.00	3'944'844.81
Cotisations CPEG	5'108'320.37	5'098'677.00	5'098'898.40
Cotisations assurances du personnel	1'913'973.95	1'979'391.00	1'905'849.55
Participation du personnel aux cotisations APG mal./mat.	(513'685.35)	(572'599.00)	(513'200.15)
Participation du personnel aux cotisations APG accident	(642'980.25)	(621'560.00)	(624'601.35)
Dédommagement de tiers	(1'494'713.00)	(1'410'000.00)	(1'386'477.10)
	<u>8'468'571.02</u>	<u>8'401'662.00</u>	<u>8'425'314.16</u>
<u>Autres charges de personnel</u>			
Frais de formation animateurs	24'068.30	55'000.00	27'496.95
Frais de formation moniteurs	126'390.68	128'000.00	125'068.60
Frais de formation assistants socio-éducatifs	4'987.40	7'000.00	2'390.00
Frais de formation administratifs	10'389.65	30'000.00	17'094.55
Frais de formation interne / collective	33'595.50	50'000.00	35'521.45
Frais de supervision et autres charges de personnel	46'561.34	65'000.00	25'972.00
	<u>245'992.87</u>	<u>335'000.00</u>	<u>233'543.55</u>
Total des charges de personnel	<u>55'228'261.19</u>	<u>53'050'616.00</u>	<u>52'982'766.74</u>

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Compte de profits et pertes 2021

Charges d'exploitation

<i>Annexe</i>	2021	Budget 2021	2020
<u>Biens, services et marchandises</u>	CHF	CHF	CHF
Fournitures de bureau et documentation	10'802.80	13'500.00	13'343.65
Autres fournitures et marchandises	3'504.80	13'000.00	20'423.67
Acquisition mobilier et équipements	48'607.55	39'000.00	44'006.08
Energie et autres charges locatives	65'610.80	45'900.00	62'540.15
Entretien et charges immeuble	31'166.65	34'000.00	35'017.45
Entretien mobilier, informatique, divers	448'564.29	425'500.00	354'539.90
Loyer, locations	340'223.22	338'000.00	307'609.19
Indemn. dédommagement, frais de repas et déplacement	25'303.35	28'120.00	21'415.50
Assurances, impôts, taxes, émoluments	23'207.55	20'910.00	23'432.50
Affranchissements	11'817.75	17'000.00	12'364.85
Frais bancaires	1'129.00	1'000.00	1'047.30
Télécommunications	28'676.20	29'000.00	31'359.10
Frais de publication et de communication	29'582.80	31'000.00	31'305.00
Travaux informatiques tiers	28'103.00	57'000.00	59'342.35
Honoraires procès-verbaux	10'600.00	5'000.00	7'550.00
Honoraires études et assistance	143'748.78	80'000.00	49'369.60
Honoraires fiduciaire et gestion	16'836.00	18'500.00	17'240.00
Honoraires praticiens formateurs	0.00	0.00	2'820.00
Honoraires service social et personne de confiance	17'094.25	47'734.00	0.00
Honoraires expositions / fêtes	9'607.17	9'000.00	0.00
Prestations diverses	7'222.25	5'000.00	861.15
Charges refacturées soumises à TVA	30'935.90	0.00	48'580.92
Frais de fonctionnement CL et TSHM s/ressources affectées	163'145.94	0.00	124'264.76
Frais de fonctionnement TSHM	633'464.92	806'217.00	512'316.87
Actions hors-centre (GRE, ACCES et ACCO)	39'473.46	46'100.00	24'853.28
Frais de réunion et organisation	4'755.87	11'600.00	6'998.20
Total biens, services et marchandises	2'173'184.30	2'122'081.00	1'812'601.47
Total des charges directes d'exploitation	57'401'445.49	55'172'697.00	54'795'368.21

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Compte de profits et pertes 2021

	2021	Budget 2021	2020
	CHF	CHF	CHF
Résultat d'exploitation avant frais financiers, subv. redistribuées, amortissements et provisions	(104'976.26)	392'877.00	552'502.31
<u>Subventions redistribuées</u>			
Associations conventionnées	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Autres subventions de fonctionnement	181'200.43	222'750.00	169'564.99
Total des subventions redistribuées 4.2.3	211'200.43	252'750.00	199'564.99
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions d'exploitation	(316'176.69)	140'127.00	352'937.32
<u>Amortissements</u>			
Installations (10%)	75'831.60	75'500.00	75'097.85
Mobilier (12,5%)	29'956.55	30'000.00	29'883.80
Machines et matériel (20%)	12'006.60	11'500.00	11'466.00
Matériel informatique (20 et 25%)	169'511.40	167'000.00	147'698.45
Véhicules (20%)	32'587.20	25'000.00	31'966.20
Matériel audio-visuel (20%)	5'052.60	5'000.00	4'711.55
Total des amortissements 4.2.4	324'945.95	314'000.00	300'823.85
<u>Provisions d'exploitation</u>			
Constitution provision pour vacances non prises	758'000.00		901'000.00
Dissolution provision pour vacances non prises	(901'000.00)		(697'000.00)
Variation nette provision vacances non prises	(143'000.00)	0.00	204'000.00
Total des provisions d'exploitation 4.2.5	(143'000.00)	0.00	204'000.00
Résultat d'exploitation (I)	(498'122.64)	(173'873.00)	(151'886.53)

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Compte de profits et pertes 2021

	2021	Budget 2021	2020
	CHF	CHF	CHF
<u>Produits et charges hors exploitation, uniques ou hors période</u>			
Charges s/exercices antér. et autres charges diverses	104'028.30	0.00	142'017.52
Pertes/Vols authentifiés	2'136.60	0.00	0.00
Produits s/exercices antér. et autres produits divers	(90'789.68)	0.00	(206'247.64)
Pertes sur débiteurs	17'168.30	0.00	221.40
Pertes sur sorties d'actifs	106'993.35	0.00	1'065.70
Gains sur sorties d'actifs	(701.25)	0.00	(11'220.00)
4.2.6	<u>138'835.62</u>	<u>0.00</u>	<u>(74'163.02)</u>
<i>Constitution provision pour litiges</i>	46'155.00		0.00
<i>Dissolution provision pour litiges</i>			(51'500.00)
4.2.6	<u>46'155.00</u>	<u>0.00</u>	<u>(51'500.00)</u>
<i>Dépréciation pour débiteurs douteux</i>	878.75		1'056.90
<i>Dissolution dépréciation pour débiteurs douteux</i>	(17'165.85)		(372.25)
4.2.6	<u>(16'287.10)</u>	<u>0.00</u>	<u>684.65</u>
Résultat produits et charges hors exploitation, uniques ou hors période (II) <i>(Bénéfice) / Perte</i>	<u>168'703.52</u>	<u>0.00</u>	<u>(124'978.37)</u>
<u>Fonds affectés</u>			
<i>Constitution fonds d'investissement</i>	77'701.25	33'500.00	97'409.70
<i>Dissolution fonds d'investissement</i>	(120'752.75)	(101'250.00)	(115'526.15)
4.2.7	<u>(43'051.50)</u>	<u>(67'750.00)</u>	<u>(18'116.45)</u>
<i>Constitution autres fonds affectés</i>	847'437.15	564'000.00	255'507.70
<i>Dissolution autres fonds affectés</i>	(791'737.45)	0.00	(307'936.55)
4.2.7	<u>55'699.70</u>	<u>564'000.00</u>	<u>(52'428.85)</u>
Résultat des fonds affectés (III) <i>(Bénéfice) / Perte</i>	<u>12'648.20</u>	<u>496'250.00</u>	<u>(70'545.30)</u>
Résultat de l'exercice avant allocation au capital (I - II - III)	<u>(679'474.36)</u>	<u>(670'123.00)</u>	<u>43'637.14</u>
<u>Réserves liées :</u>			
4.2.8			
Utilisation des réserves liées pour investissements	51'425.75	65'100.00	53'759.95
Utilisation des réserves liées pour projets terrain	350'640.57	235'000.00	273'891.00
Proposition d'allocation aux réserves liées pour projets terrain :			
- alimentation du fonds FACS			
- alimentation d'un fonds FCLR (publication livre commémoratif)			
- alimentation du fonds Ados-été			(6'670.00)
Proposition d'allocation aux fonds libres	277'408.04	370'023.00	(364'618.09)
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

1. Principes généraux

1.1 But de la fondation

La fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est une fondation de droit public instaurée par la loi J6 11 du 15.5.98. Son siège est sis au 10 avenue des Morgines au Petit-Lancy (1213) depuis novembre 2019.

La loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11) a été votée par le Grand Conseil le 15 mai 1998. Le travail de révision des statuts engagé en 2010 a abouti l'année suivante et les nouveaux statuts ont été adoptés par le Grand Conseil puis promulgués par une publication dans la feuille d'avis officielle en date du 21 novembre 2011.

La fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (ci-après : fondation), fondation de droit public, a pour but de favoriser le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange et la solidarité, dans un objectif général de prévention.

La fondation a pour mission de garantir la réalisation par les centres de leur tâche, en assurant, sur l'ensemble du canton, une politique cohérente en matière de centres de loisirs et de rencontres. Elle coordonne les ressources humaines, financières et techniques mises à disposition à cet effet et appuie les centres dans l'élaboration et la conduite de leurs programmes d'activités.

La fondation gère, de manière distincte de ses autres activités, les ressources humaines, financières et techniques attribuées par le canton et les communes pour promouvoir le travail social "hors murs". Elle coordonne l'utilisation de ces ressources en faveur de quartiers ou de communes où le besoin s'en fait sentir et met en place la logistique requise pour l'accomplissement de cette mission.

1.2 Composition des organes de la fondation (loi J 6 11/art.10)

1.2.1 Organe stratégique : Conseil de fondation

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
Beer Charles	Président / Canton
Hiltbold Anne	Vice-présidente / Communes
Captyn Mathilde	Membre / Canton
Christe Damien	Membre / Canton (jusqu'en avril)
Josselin Frédéric	Membre / Canton (dès le 20 décembre)
Daci Enis	Membre / Canton (jusqu'en mars)
Othenin-Girard Monique	Membre / Canton (dès le 20 décembre)
Kammermann Rémy	Membre / Canton
Kitsos Christina	Membre / Communes
Bruchez Karine	Membre / Communes - présidente de la Commission des finances
Leuenberger Nathalie	Membre / Communes
Staub Martin	Membre / Communes
Blanc Dominique	Membre / FCLR
Conti Anna	Membre / FCLR
Bron Gilles-Olivier	Membre / FCLR
Roulet Didier	Membre / FCLR
Thurnherr Pascal	Membre / FCLR
-	Membre / Personnel
-	Membre / Personnel
Boggio Yann	Secrétaire général (voix consultative)

La délégation du personnel n'a en ce qui la concerne toujours pas souhaité mandater de représentants.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

1.2.2 Organes opérationnels : Bureau, secrétariat général et collège de direction

a) Le Bureau est composé de 5 membres :

- le président ou la présidente du Conseil de fondation (Charles Beer),
- un membre représentant les communes (Anne Hiltpold),
- un membre représentant les associations de centres (Pascal Thurnherr),
- un membre représentant le personnel (-),
- le secrétaire général ou la secrétaire générale de la fondation (Yann Boggio).

b) Le secrétariat général

Le collège de direction est composé de 4 membres :

Yann Boggio	Secrétaire général
Christophe Mani	Directeur opérationnel jusqu'au 31 août
Arnaud Moreillon	Directeur opérationnel dès le 1er août
Yann-Eric Dizerens	Directeur RH et formation
Françoise Sublet	Directrice finances et administration

Liste des personnes habilitées à signer au cours de l'exercice et mode de signature pour la Banque Cantonale

<u>Nom</u>	<u>Signature</u>
Beer Charles	Collective à 2 sur le compte BCGe principal
Hiltpold Anne	Collective à 2 sur le compte BCGe principal
Bruchez Karine	Collective à 2 sur le compte BCGe principal
Boggio Yann	Collective à 2 sur tous les comptes
Dizerens Yann-Eric	Collective à 2 sur tous les comptes
Mani Christophe	Collective à 2 sur tous les comptes (jusqu'au 31 août)
Moreillon Arnaud	Collective à 2 sur tous les comptes (dès le 30 septembre)
Sublet Françoise	Collective à 2 sur tous les comptes
Bernard Shirley	Collective à deux sur le compte BCGe principal, jusqu'à CHF 5'000
Bloch Muheim Tania	Collective à deux sur le compte BCGe principal, jusqu'à CHF 5'000
Chassot Nathalie	Collective à deux sur le compte BCGe principal, jusqu'à CHF 5'000
Fragnière Florence	Collective à deux sur le compte BCGe principal, jusqu'à CHF 5'000
Glauser Philippe	Collective à deux sur le compte BCGe principal, jusqu'à CHF 5'000
Vesselier Sandra	Collective à deux sur le compte BCGe principal, jusqu'à CHF 5'000
Brugger Ariane	Individuelle jusqu'à CHF 10'000, et uniquement sur le compte "rubrique Région Aire", plafonné à CHF 10'000 (jusqu'au 7 juin)
Palau Gilbert	Individuelle jusqu'à CHF 10'000, et uniquement sur le compte "rubrique Région Aire", plafonné à CHF 10'000 (dès le 20 juillet)
Corbat Patricia	Individuelle jusqu'à CHF 10'000, et uniquement sur le compte "rubrique Région Aire", plafonné à CHF 10'000 (dès le 20 juillet)
Pellicciotta Stéphane	Individuelle jusqu'à CHF 5'000, et uniquement sur le compte "rubrique ACCO Vuillonex"
Reza Johnny	Individuelle jusqu'à CHF 10'000, et uniquement sur le compte "rubrique Vernier", plafonné à CHF 10'000
Van Beek Seth	Individuelle jusqu'à CHF 10'000 et uniquement sur le compte "rubrique Transit", plafonné à CHF 10'000 (jusqu'au 31 mai)
Baumier Johan	Individuelle jusqu'à CHF 10'000 et uniquement sur le compte "rubrique Transit", plafonné à CHF 10'000 (dès le 26 avril)
Albert-Kaufmann Magali	Individuelle jusqu'à CHF 10'000 et uniquement sur le compte "rubrique Transit", plafonné à CHF 10'000 (dès le 26 avril)
Vaucouleur Guillaume	Individuelle jusqu'à 10'000, et uniquement sur le compte "rubrique TSHM B2P", plafonné à CHF 10'000.

Les personnes ci-dessus disposent en outre d'un accès e-banking pour les comptes respectivement autorisés, à l'exception de S. Pellicciotta et J. Reza.

Des droits de signature en collectif à deux et jusqu'à CHF 5'000 ont été accordés courant 2021 à des membres de la direction finances dans le cadre des paiements des salaires des petits jobs par virement. La seconde signature est impérativement celle d'un membre du collège de direction.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Liste des personnes titulaires d'une carte de crédit VISECA Card Services

<u>Nom</u>	<u>Conditions d'utilisation</u>
Mani Christophe	Carte individuelle, dépenses plafonnées à CHF 10'000 par mois (Viseca), jusqu'au 31 août
Moreillon Arnaud	Carte individuelle, dépenses plafonnées à CHF 10'000 par mois (Viseca), dès le 24 novembre
Sublet Françoise	Carte individuelle, dépenses plafonnées à CHF 10'000 par mois (Viseca)

1.2.3 Organe de contrôle

Berney Associés Audit SA
 8, rue du Nant - CP 6540 - 1211 Genève 6268

Conformément au mandat du Conseil de fondation (Statuts / art. 8)

La fiduciaire Duchosal Berney SA a fusionné avec Berney Associés Audit SA au 22 janvier 2021. Berney Associés Audit SA est donc désormais la raison sociale de la fiduciaire qui révisé les comptes annuels de la fondation pour la quatrième année consécutive. Le responsable de la révision est Monsieur Sébastien Germanier.

Les honoraires de révision de l'exercice 2020 se sont élevés à CHF 16'155 et pour l'exercice 2021, ils sont provisionnés à hauteur de CHF 16'500. Il n'a pas été fait appel aux services de la fiduciaire pour des prestations autres que la révision annuelle.

1.2.4 Surveillance du Conseil d'Etat (Loi J 6 11 / art. 7)

La fondation est placée sous l'autorité et la surveillance du Conseil d'Etat qui approuve chaque année ses comptes ainsi que le rapport sur sa gestion.

Initialement rattachée au département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) depuis sa création en 1998, la fondation est suivie par le département de la cohésion sociale dès le 1er juin 2018.

1.3 Ressources

Les ressources de la fondation proviennent :

- a) de la subvention annuelle du canton inscrite au budget du département de la cohésion sociale (dès l'exercice 2019).
- b) des contributions annuelles des communes concernées,
- c) des contributions d'autres communes intéressées,
- d) des participations financières accordées par les pouvoirs publics pour des actions ponctuelles,
- e) des prestations facturées aux associations de centres de loisirs et autres,
- f) des autres subventions, dons et legs qui peuvent lui être octroyés, ainsi que des produits de ses propres activités.

2 Principes de comptabilisation

2.1 Principes d'évaluations comptables retenus au 31 décembre 2021

La fondation tient ses livres conformément aux principes de la comptabilité publique.

La fondation est notamment régie par les articles 36 à 42 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève du 7 octobre 1993, à l'exception des articles relatifs aux normes IAS/IFRS.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

L'arrêté du Conseil d'Etat du 9 mai 2007 a défini que la fondation serait soumise à l'application des normes Swiss GAAP RPC (RPC 21) au plus tard pour l'exercice 2008. L'arrêté du Conseil d'Etat du 28 janvier 2009 complète ces instructions avec la directive transversale EGE-02-04 "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées" qui lui est rattachée. La fondation a par conséquent mis en oeuvre ces dispositions dès le 1er janvier 2008. La directive EGE-02-04 a évolué dans le temps. La dernière version applicable est parue le 30 juin 2016 (EGE-02-04_V4).

La norme Swiss GAAP RPC 21 oblige notamment à constater, dans le résultat de l'exercice, la totalité des engagements à long terme dès qu'ils prennent effet au cours dudit exercice. Pour la fondation, cela concerne les rentes-pont AVS, soit les ex-plends dont la terminologie a disparu avec l'entrée en vigueur de la loi B 5 20 - LRP au 1er janvier 2014. Cette loi prévoit que l'engagement financier découlant des rentes-pont accordées n'excède pas désormais l'équivalent de 3 ans de travail pour les personnes concernées, même si les versements dus peuvent être lissés sur une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

A partir de l'exercice 2014, la fondation a aussi entrepris d'adapter la présentation de ses comptes selon les directives du nouveau droit comptable qui sont applicables au plus tard pour l'exercice 2015. Les modifications concernent principalement la présentation du passif du bilan où les fonds étrangers sont désormais clairement séparés selon qu'ils sont à court ou long terme (critère d'exigibilité inférieure ou supérieure à un an) ainsi que les éléments du compte de profits et pertes relatifs à la présentation du résultat. D'autres obligations supplémentaires introduites par ce nouveau droit étaient déjà appliquées (tableau des flux de trésorerie, informations détaillées sur les postes du bilan et du PP, etc.). Le nouveau droit comptable exige également la production d'un rapport de performance. Cette annexe contient les indicateurs prévus dans le cadre du contrat de prestations avec l'Etat, ainsi que quelques données complémentaires et significatives. Le rapport d'activité annuel complète ces indications. Il est à noter que la fondation n'est pas soumise aux exigences comptables MCH2.

Dès l'exercice 2017, sur les conseils appuyés de son réviseur et avec l'approbation de la Commission des finances, la fondation a également modifié la présentation de ses états financiers en ce qui concerne l'utilisation faite des résultats annuels dans le but de réaliser ultérieurement des investissements, ou de développer des activités de terrain. Jusqu'au 31 décembre 2016, la pratique comptable consistait à créer des fonds affectés à court terme ou des fonds d'investissement. Cette méthode n'était toutefois pas en adéquation avec les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21 qui préconise qu'en ce cas, les affectations des résultats doivent être traitées sous forme de réserves liées dans les capitaux propres.

La présentation du passif (aux rubriques "Capitaux affectés" et "Capitaux propres"), de même que celle du compte de profits et pertes (à la rubrique "Fonds affectés") est donc différente depuis et est commentée plus longuement dans les pages qui suivent (cf 3.9 et 3.10 aux pages 21 à 23, ainsi que 4.2.7 et 4.2.8 à la page 38).

Trésorerie

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les débiteurs sont évalués à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de clôture.

La dépréciation pour débiteurs douteux est déterminée pour chaque débiteur individuellement et sur la base des risques connus à la date de l'établissement des comptes. Elle est validée, sur proposition de la directrice des finances, par la Commission des finances et en particulier sa présidente.

Comptes de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Actif immobilisé

Voir tableau y relatif à la page 47.

Capitaux étrangers à court terme

Les dettes fournisseurs et créanciers divers sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Autres exigibles à court et long terme

Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

2.2 Points non traités pour la mise en conformité aux normes Swiss GAAP RPC

Il n'existe pas de séparation entre les charges d'exploitation et les charges d'administration comme spécifié dans la norme Swiss GAAP RPC 21.

L'organisation comptable actuelle ne permet pas de disposer de ces informations, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des charges sociales sur salaires restituées par le logiciel SIRH de l'Etat.

Les charges et les produits financiers n'ont pas non plus fait l'objet d'un résultat séparé.

La norme Swiss GAAP RPC 21 prévoit que les dons reçus figurent en tête des ressources dans la présentation du compte de profits et pertes, avant les contributions du secteur public. Dans le cas de la fondation, les contributions publiques constituent la majeure partie de son financement. Les dons ne représentent généralement qu'une part minime de l'ensemble des recettes. L'application stricte de cette disposition n'est pas pertinente pour la fondation qui y déroge en faisant figurer les subventions publiques en tête du compte de profits et pertes.

2.3 Préambule aux explications relatives aux comptes

L'année 2020 a indéniablement été marquée par la pandémie du COVID-19 qui a ralenti nombre d'activités pendant plusieurs semaines, engendrant dans certains domaines des dépenses et des recettes plus faibles que budgétées mais également des coûts supplémentaires imprévus, par exemple pour la protection du personnel. L'exercice 2021 montre un redressement certain avec un retour à des valeurs habituelles, voire supérieures. Les variations entre les comptes des deux années respectives en sont souvent le reflet.

Cette année, la fondation a poursuivi sa mue technologique. C'est ainsi qu'elle a confié la gestion de son infrastructure informatique dès fin décembre à un nouveau partenaire. Il s'agit d'une société d'envergure qui donne des garanties de sécurité plus importantes qu'auparavant et permet de répondre à un problème identifié dans la cartographie des risques. Le développement d'outils de gestion RH et finances se poursuit. Ces évolutions indispensables ont évidemment des impacts financiers, notamment dans les comptes de biens et services.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

3 Explications des rubriques du bilan

Les montants CHF entre parenthèses représentent des variations négatives.

2021	2020
------	------

3.1 Trésorerie		53'192.70	96'378.95
-----------------------	--	------------------	------------------

La variation des liquidités telle que présentée à l'actif montre une baisse de (CHF 43'186.25). Elle doit cependant être analysée en parallèle de la ligne Caisse centralisée de la trésorerie générale qui figure pour la seconde année consécutive au passif (cf 3.6 à la page 18) car celle-ci se clôture avec un solde créditeur de (CHF 1'570'975.14). Considérant ces deux éléments, la variation représente réellement (CHF 373'666.08).

Les investissements conséquents relatifs à la modernisation des logiciels informatiques, notamment pour la gestion des ressources humaines, se poursuivent. Ils sont payés sans avoir recours à des financements de type "leasing". Les encaissements des indemnités journalières différés sur l'année suivantes sont aussi plus importants que d'habitude. L'analyse des flux de financement montre que la variation est essentiellement imputable aux activités opérationnelles (voir tableau à la page 43).

Les soldes des comptes caisses et banques diminuent donc quant à eux de (CHF 43'186.25), revenant au niveau de fin 2019.

NB : en vertu de la convention "argent" conclue avec la Caisse centralisée, la fondation dispose d'une limite de crédit sans intérêts de 2.5 millions.

3.2 Autres créances à court terme		5'021'354.28	4'985'164.07
--	--	---------------------	---------------------

La variation globale est de CHF 36'190.21.

Le montant des débiteurs ouverts est toujours conséquent au 31 décembre car la facturation finale pour l'exercice est réalisée jusqu'au début février de l'année suivante, en particulier pour les heures complémentaires centres du dernier trimestre, les budgets de fonctionnement des activités de travail social hors murs (TSHM) ou encore pour des activités estivales.

Le poste "Débiteurs, centres de loisirs" passe de CHF 279'874.70 à CHF 416'463.75, soit une hausse de CHF 136'589.05. L'examen détaillé des postes montre que 18 centres diminuent ensemble l'écart de CHF 37'000 alors que 30 l'augmentent de CHF 173'000, et plus particulièrement 9 d'entre eux. L'année 2021, bien qu'encore marquée par le COVID-19, a connu une reprise assez significative des activités. Ceci a conduit les centres à utiliser davantage d'heures de travail hors budget, donc à leur charge. Elles sont pour beaucoup facturées en fin d'année.

Le poste "Débiteurs, communes" qui s'élève à CHF 3'960'939.30 est en baisse de (CHF 225'826.75) par rapport à l'exercice précédent. Cette ligne est donc plutôt stable.

Le système de co-financement des actions de la fondation mis en place en 2014 repose sur une distribution équitable de l'enveloppe cantonale au terrain. Il poursuit également le but de simplifier la facturation aux communes, en particulier avec la valorisation des postes à l'aide de coûts moyens standards par fonction.

Depuis 2020, la méthode pour la facturation des acomptes des coûts de traitement a été systématisée ainsi : un premier lot de factures est réalisé en mars sur la base de 11/12èmes des budgets annoncés aux communes sept mois plus tôt et acceptés par celles-ci. La facturation du dernier douzième intervient début décembre par rapport aux acomptes préalablement établis, mis en regard cette fois-ci des budgets actualisés à l'été. Cette pratique vise à éviter un surplus de régularisations comptables en fin d'année. Il est en effet observé de plus en plus de distorsions entre les projets de budgets initiaux et les versions actualisées quant aux taux d'activité et aux types de fonctions.

Outre les régularisations comptables évoquées ci-dessus, demeurent les ajustements habituels suivants :

- le remboursement de postes qui seraient restés vacants pour une durée excédant trente jours
- le remboursement d'heures moniteur-trices et cuisinier-ères non consommées
- la facturation de postes qui n'auraient pas fait l'objet d'acomptes

S'y ajoutent à la fin de l'année les facturations relatives aux budgets de fonctionnement des équipes TSHM toujours sur la base des coûts réels arrêtés au 31 décembre ainsi que la facturation des soldes de traitements pour des projets spécifiques, comme par exemple les ludothèques (4ème trimestre).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	2020
------	------

Le poste "Débiteurs, autres contributions" de CHF 264'342.40 représente essentiellement des frais de personnel pour des associations ou actions particulières.

Il diminue cette année de (CHF 33'846.70).

Des partenariats engagés depuis quelques années se sont poursuivis. Citons en exemple la collaboration avec l'association BAB-VIA qui développe des prestations spécifiques qui lui sont directement refacturées, celle avec l'association Païdos dans le cadre de l'accueil des migrant-es (projet SAS), celle avec l'association Café Cornavin, ou encore celle avec le Cycle d'orientation des Grandes Communes dans le cadre d'un projet avec la Villa Tacchini sous forme d'atelier artistique.

3.2.1

Le partenariat noué en septembre 2020 pour un an avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) n'a pas été reconduit. Il s'agissait d'un projet pilote visant à offrir un accompagnement adapté, ludique et aidant à des enfants hospitalisés en raison de places insuffisantes en structures d'accueil de type foyers. Dans ce cadre, la fondation a délégué une animatrice socioculturelle à 70% jusqu'à fin août.

Enfin émergent dans ces postes ouverts, des contributions de l'Hospice général destinées à renforcer les dispositifs publics mis en oeuvre dans le cadre de l'accueil des migrant-es.

Les postes ouverts débiteurs "tiers", figurant au bilan pour CHF 4'641'745.45 au 31 décembre 2021, présentent un montant encore dû de CHF 339'074.35 au 20 avril 2021. Ce solde concerne principalement trois communes et une association.

3.2.1

NB : la comptabilité des débiteurs tiers correspond aux lignes "centres de loisirs", "communes" et "autres contributions" détaillées ci-dessus.

Le poste "Débiteurs, avances animation et divers" de CHF 9'913.32 diminue de (CHF 17'024.08).

Il représente essentiellement les avances données aux équipes TSHM pour des dépenses de fonctionnement à réaliser, soit CHF 7'814.32. Il enregistre aussi divers montants à récupérer auprès de collaborateur-trices ou de créanciers, par exemple pour des salaires trop versés qui seront récupérés au 1er trimestre 2022 (soit CHF 1'849).

3.2.2

Il comprend par ailleurs une somme de CHF 250 qui représente des dépôts de garantie donnés à des tiers pour des locations d'emplacements dans le cadre d'actions de terrain.

La dépréciation pour débiteurs douteux portée en diminution de l'actif pour (CHF 878.75) diminue nettement et provoque une variation de CHF 16'287.10. Une créance de CHF 16'108.95 remontant à 2016 a été considérée comme définitivement irrécouvrable. La perspective de cette perte avait fait l'objet d'une provision dès l'exercice 2017 et ne préterite donc pas le résultat de cette année. Le cas est relatif à une association qui avait sollicité les services de petits jobs auprès de l'équipe TSHM de Carouge dans le cadre d'une manifestation d'importance. Cette association s'est ensuite trouvée dans l'incapacité de faire face à de nombreuses autres dettes contractées à cette occasion. Sur réclamation de l'un des créanciers concernés, l'Office des poursuites a produit un acte de défaut de biens il y a plus d'une année. La Commission des finances de la fondation a finalement décidé d'éliminer la trace de ce dû dans les comptes 2021.

3.2.3

Pour le reste, le montant de la dépréciation concerne pour moitié un redû de salaire et pour moitié une facture à l'encontre d'un fournisseur responsable d'un dégât occasionné dans les locaux des Morgines début 2020.

Hormis les cas pris en compte, l'analyse des postes ouverts débiteurs au 31 décembre 2021 n'appelle pas une prudence particulière.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	2020
------	------

Le poste "Avances fournisseurs" a augmenté de CHF 120'059.91. Le montant au bilan, soit CHF 303'282.68, représente les acomptes en cours versés pour des prestations à recevoir.

Il s'agit en l'occurrence principalement d'avances faites à la société qui a été choisie pour fournir le futur logiciel de gestion des ressources humaines. Le coût de la licence ainsi que les coûts de paramétrage pour adapter le produit standard aux spécificités de l'institution seront activés en immobilisations corporelles dès que le programme aura été mis en exploitation. Dans l'intervalle, les sommes versées qui s'élèvent à CHF 244'740.72 au 31 décembre sont enregistrées dans cette rubrique.

3.2.4 Deux nouveaux projets ont vu le jour, pour lesquels des avances ont été versées à hauteur de CHF 35'569.53. Il s'agit tout d'abord de la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents (GED) pour l'administration des petits jobs. Cette solution est implémentée en partenariat avec la société Graphax qui distribue le logiciel M-Files. La fondation a également sollicité les services de la société Optimiso pour une démarche qui vise, grâce au logiciel du même nom, à améliorer l'organisation et le fonctionnement du secrétariat général. Cela passe par l'élaboration de processus et procédures, ainsi que par la réalisation de l'inventaire des activités qui conduira à la production d'une matrice RACI (attribution des responsabilités respectives, autrement dit la description du "qui fait quoi"). Les coûts de ces deux projets seront eux aussi activés en immobilisations corporelles après que les phases de mise en production auront totalement été réalisées. Ceci est prévu courant 2022.

Des montants versés à des équipes qui ont obtenu des soutiens sur différents fonds affectés, soit pour CHF 10'126.58, sont en attente de justificatifs de dépenses.

Afin d'alléger le volume de facturation de part et d'autre, il a été convenu de l'achat de carnets d'heures prépayées avec le prestataire qui intervient sur le site internet. Le coût du temps passé est périodiquement défacturé de ce compte sur la base des rapports d'heures effectivement engagées. Le solde disponible au 31 décembre représente CHF 4'088.55.

Enfin, comme chaque année, une partie de l'encours est aussi constituée de la somme créditée sur la machine à affranchir.

3.2.5 La rubrique "Comptes courants hors murs" représente l'ensemble des actifs et passifs en lien avec le fonctionnement des actions TSHM (débiteurs propres pour la facturation des prestations petits jobs et créanciers propres pour les retenues sociales afférentes). Elle est en augmentation de CHF 39'951.68, résultant principalement d'une progression des postes ouverts débiteurs et produits à recevoir de CHF 47'072.70, ainsi que d'une augmentation des créanciers, des charges à payer et des produits comptabilisés d'avance de CHF 7'121.02.

Le détail des différentes positions figure ci-dessous.

Situation détaillée des comptes courants hors-murs au 31 décembre 2021		
	Débit	Crédit
TSHM Bemex	1'892.50	292.15
TSHM BUPP Rhône Champagne	943.05	24.85
TSHM Carouge	17'428.75	48.20
TSHM Chêne & Co - Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg	816.95	86.70
TSHM Versoix	1'883.98	
TSHM Vernier	22'754.35	
TSHM Salève - Veyrier	329.65	
TSHM B2P - Perly	1'265.80	
TSHM Confignon	1'160.25	
TSHM Grand-Saconnex	204.25	
TSHM B2P - Plan-Les-Ouates	1'933.90	
TSHM Meyrin Transit	6'933.10	
TSHM Champagne	2'309.20	
TSHM Thônex	200.30	
TSHM Lancy	2'451.30	
TSHM BUPP Lancy	18.30	
Accueil continu Cycle d'orientation des Coudriers	3'747.90	
Accueil continu Cycle d'orientation du Vuillonex	202.15	
TSHM B2P (collectif Bardonnex, Perly, Plan-Les-Ouates)	416.20	
TSHM Satigny	796.90	
TSHM Foyer hébergement Chêne-Bougeries	54.70	
	67'743.48	451.90

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	2020
3.3 <u>Charges comptabilisées d'avance</u>	1'854'894.47	1'830'649.55

Ce poste enregistre les charges facturées par des tiers pendant l'exercice en cours alors qu'elles concernent le suivant. Le montant est important car il comprend la facturation annuelle 2022 de l'assureur perte de gain maladie et accident qui représente à elle seule plus de 97% du total des éléments retracés dans cette rubrique. La variation est de CHF 24'244.92.

La ligne des assurances intègre principalement la couverture des pertes de gains en cas de maladie, maternité et accidents mais aussi les primes pour la RC, l'assurance commerce et les assurances des véhicules utilisés par les équipes TSHM. Il s'agit dans tous les cas d'engagements annuels. Les calculs de primes sont pour la plupart basés sur la masse salariale. Ceci influence une augmentation annuelle régulière, cette année de CHF 9'487.35.

Les frais de maintenance et de licences concernent essentiellement des contrats pour la sécurité informatique et pour des logiciels (dont Sage 50, SmartRecruiter, Assessfirst, M-Files ou encore Wedo et Zoom). Ce poste diminue de (CHF 7'272.73). A fin décembre, la fondation a changé de prestataire pour la gestion de son infrastructure informatique désormais confiée à la société Meanquest, choisie à l'issue d'un appel d'offres (AIMP). Les engagements liés au prestataire précédent, la société RS2i, pour des outils tels que Mailstore ou encore Omniware, qui auraient perduré en 2022 sans ce changement, ont donc été éliminés des actifs transitoires pour CHF 12'647.60. La société Meanquest facture les prestations équivalentes mensuellement. A l'inverse, contrairement à l'année précédente, la société Assessfirst a facturé d'avance ses honoraires 2022, soit CHF 8'516.55.

Les frais de formation sont en hausse de CHF 21'761.65, essentiellement constitués par des cycles longs de type CAS ou DAS qui représentent à eux seuls plus de CHF 16'500.

Le détail des différentes positions figure ci-dessous.

Détails :

Assurances	1'805'308.60	1'795'821.25
Frais de formation	27'683.35	5'921.70
Frais de maintenance informatique et de licences	16'850.32	24'123.05
Impôts annuels véhicules	2'769.25	2'871.25
Abonnements journaux et revues	1'174.45	1'465.30
Autres dépenses sur budgets de fonctionnement TSHM	873.80	246.00
Divers	234.70	201.00
	1'854'894.47	1'830'649.55

3.4 <u>Produits à recevoir</u>	365'194.65	166'342.55
---------------------------------------	-------------------	-------------------

Ce poste enregistre les revenus connus, relatifs à l'exercice en cours, mais qui ne seront encaissés que lors du suivant. La variation est de CHF 198'852.10.

La position la plus élevée de cette rubrique est relative à des indemnités journalières et provoque un écart de CHF 202'228.65. Plusieurs déclarations auprès de l'assureur perte de gain ont été faites avec un retard assez important, ce qui reporte l'encaissement des indemnités à l'année suivante. Le retard est en cours de résorption.

Un poste présent au 31 décembre 2020 a été régularisé et n'a pas d'équivalent en 2021. Il s'agit de la facture à l'intention de la DGOJ pour des frais de maintenance sur un serveur informatique encore utilisé par l'Unité d'assistance personnelle (UAP) sous tutelle du DIP. Le service perdure en 2022, au moins pour une partie du premier semestre.

Le détail des différentes positions figure ci-dessous.

Détails :

Indemnités pertes de gain et régularisations CPEG	320'819.50	118'590.85
Indemnités HES-SO praticien-nes formateur-trices	36'966.30	33'282.80
Régularisations d'éléments salariaux	3'064.05	1'289.95
Divers	2'780.00	0.00
Recettes en lien avec des activités TSHM	1'564.80	102.00
Fact. à établir à la DGOJ pour les coûts UAP 2019 et 2020	0.00	13'076.95
	365'194.65	166'342.55

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	2020
3.5 Actif immobilisé	1'203'187.24	1'578'722.74

Les actifs immobilisés corporels sont amortis linéairement sur la base de la durée de vie estimée. Depuis 2012, le seuil financier fixé pour la comptabilisation des achats de nature immobilisable est établi à CHF 3'000 (contre CHF 1'500 auparavant). Une revue de l'inventaire est pratiquée annuellement afin de vérifier si des immobilisations doivent être sorties pour cause d'obsolescence. La variation de la valeur comptable nette est de (CHF 375'535.50).

3.5.1 La catégorie "Immobilisations financières" de CHF 126'315 est inchangée. Il s'agit de la garantie de loyer bloquée pour la durée du bail (10 ans), au profit du bailleur des locaux des Morgines. Cette immobilisation ne fait pas l'objet de dépréciation.

3.5.2 Les acquisitions réalisées cette année atteignent CHF 43'756.20 dont CHF 38'349.65 pour l'informatique. Les sorties d'inventaire représentent quant à elles (CHF 425'885.30), dont (CHF 407'985.30) au titre de l'informatique. Des explications détaillées suivent ci-dessous.

- installations :

Cette rubrique, spécifique aux locaux des Morgines, recoupe le coût des travaux relatifs aux installations dites fixes telles que cloisons, portes, revêtements de sols, peinture, électricité, sécurité incendie, ventilation, chauffage, climatisation, sanitaires, agencement cuisine et local à archives, ainsi que les honoraires d'architecte. Ces aménagements entrepris en 2019 se sont achevés au cours du 1er trimestre 2020.

- mobilier :

Le déménagement aux Morgines a été l'occasion de renouveler le mobilier vieillissant et dépareillé du secrétariat général. L'ensemble des bureaux, armoires, tables et autres chaises ont principalement été acquis auprès de deux fournisseurs locaux, dont un fabricant.

-machines et matériel :

L'acquisition d'une imprimante A3 a été réalisée pour une équipe TSHM. La dépense est financée à travers un fonds d'investissement alimenté par les communes de tutelle.

- informatique :

Comme évoqué au point 3.3 à la page 16, la fondation a changé de partenaire informatique en fin d'année. Jusque-là, elle avait toujours acquis directement les serveurs et les licences dont les valeurs conséquentes étaient naturellement portées en actifs immobilisés. Cette infrastructure était hébergée auprès du datacenter d'Infomaniak à Satigny. Avec Meanquest, l'approche retenue est différente. Leur solution consiste en un cloud privé dédié à la fondation sur leur propre infrastructure elle-même hébergée dans deux datacenters en Suisse romande. A l'exception des licences Microsoft Office 2016 qui ont pu être récupérées, toute l'ancienne infrastructure désormais inutilisée a été sortie de l'inventaire, pour un montant de CHF 407'985.30. Un amortissement extraordinaire de la valeur comptable résiduelle a été consenti à hauteur de CHF 94'345.75. Les trois serveurs physiques seront évacués du datacenter de Satigny d'ici à fin juin 2022. Des pistes de rachat par des sociétés intéressées par du matériel d'occasion sont possibles et à l'étude.

Actuellement, la fondation propose un accès au dispositif informatique à minimalement 732 personnes, y compris les présidences de centres (donnée basée sur le nombre d'adresses mail "@fase.ch" à fin mars 2022).

Des investissements indispensables avaient toutefois dû être réalisés avec le prestataire précédent avant la migration. Il s'agissait d'une part de l'acquisition de trois serveurs virtuels pour permettre l'avancement des projets M-Files et Adequasys RH, soit CHF 11'006.95, et d'autre part d'une adaptation du logiciel RH, soit CHF 9'999.95.

Pour le reste, le secrétariat général a procédé au remplacement d'ordinateurs portables pour CHF 6'921 ainsi qu'à celui de huit postes de travail devenus obsolètes pour CHF 10'421.75.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	2020
------	------

- véhicules : ceux-ci sont utilisés par les équipes TSHM dans le cadre des activités tournées et petits jobs. Ils sont toujours financés par des fonds recherchés auprès de donateurs ou de communes.

Cette année, deux véhicules ont été sortis de l'inventaire pour un montant total de (CHF 17'900). L'un sera remplacé en 2022 (TSHM Vernier) et l'autre l'avait été en 2020 (TSHM Salève).

Les financements sont essentiellement assurés par le biais de fonds d'investissements constitués petit à petit par les communes des secteurs concernés, éventuellement complétés dans le cas de ventes bénéficiaires des bus précédents.

- matériel audiovisuel : cette ligne est aux trois-quarts composée de matériel utilisé par les équipes TSHM, à l'appui du même mode de financement que pour les véhicules. Un investissement de CHF 20'463 a quant à lui été réalisé en 2020 afin d'équiper les salles de réunions des locaux des Morgines. Le grand écran de la salle du conseil est un outil de partage particulièrement utile et apprécié.

La valeur comptable nette représente la différence entre le total des valeurs d'acquisitions et la somme des amortissements déjà constatés en regard de celles-ci. Les engagements dans de nouveaux investissements marquent le pas en 2021. Toutes les lignes enregistrent une diminution des valeurs comptables nettes, représentant donc ensemble (CHF 375'535.50).

Comme d'ordinaire, dans le cadre des acquisitions réalisées pour les actions TSHM, des fonds d'investissement sont constitués en parallèle (cf point 3.9 aux pages 21 et 22).

Mais c'est aussi le cas pour l'essentiel des investissements des Morgines financés grâce à des fonds rassemblés en 2019 :

- un don de CHF 250'000 de la Loterie romande
- un don de CHF 270'000 d'un donateur qui souhaite ne pas être mentionné
- un apport de CHF 130'338.55 du bailleur
- l'utilisation de fonds propres de l'institution pour le solde (réserves liées pour investissements).

Tout a été couvert sans qu'il ait été nécessaire de faire appel au canton et aux communes.

Pour de plus amples détails, se reporter au tableau des immobilisations (page 47).

3.6 Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services et autres dettes à court terme ; Caisse centralisée de la Trésorerie générale 3'699'563.48 3'252'042.54

La variation totale est de CHF 447'520.94, dont CHF 330'479.83 en raison de la position de la Caisse centralisée déjà évoquée au point 3.1 à la page 13.

Concernant les créanciers classiques, elle est de CHF 23'237.30. L'évolution de cette rubrique dépend entre autres de la façon dont les prestataires de la fondation organisent leur propre facturation. La fondation respecte les conditions de paiement de ses fournisseurs et est particulièrement attentive à ce que tous les postes ouverts dus jusqu'au 31 décembre soient bien clos pour cette date pour autant qu'ils soient connus et puissent être réglés avant la fermeture de Noël. Le montant au bilan inclut aussi une somme de CHF 18'371.90 représentant la dette de la fondation envers la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) au 31 décembre (rentes-pont AVS de décembre).

Les autres dettes à court terme relèvent pour partie de montants ouverts en lien avec les salaires versés aux jeunes sous contrat stagiaire petits jobs, en l'occurrence pour l'impôt à la source et le montant des charges sociales dû à l'OCAS. Il convient également de souligner que cette rubrique intègre CHF 32'395 de montants trop perçus qui sont à restituer aux donneurs d'ordres, en particulier à l'assureur perte de gain maladie et accident en raison d'erreurs de calcul de sa part sur des indemnités journalières, ainsi qu'à la CPEG pour des remboursements relatifs à des cas d'invalidité perçus à double.

La ligne "Compte courant DCS" de CHF 67'172.37 n'a pas d'équivalent en 2020. Elle représente essentiellement des montants qui n'ont pas été reportés par le DCS au crédit de la Caisse centralisée, suite à un défaut d'information de la part de l'OPE (Office des paies de l'Etat).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	2020
3.7 Passifs de régularisation	818'038.45	625'508.10

Cette rubrique enregistre d'une part les produits comptabilisés dans l'exercice courant alors qu'ils concernent le suivant, d'autre part les coûts relatifs à l'année pour lesquels les factures correspondantes sont établies par les prestataires à une date postérieure au 31 décembre. Le détail de l'ensemble des charges à payer figure à la page 20. La variation est de CHF 192'530.35 et porte surtout sur les charges à payer. Les éléments les plus significatifs sont détaillés ci-dessous.

- le compte "Charges à payer" augmente de CHF 183'465.20. Cet écart important porte comme d'habitude sur des éléments salariaux mais surtout cette année, sur des honoraires.

La ligne des salaires et charges sociales correspondant à des heures travaillées au cours de l'exercice mais payées l'année suivante augmente de CHF 43'741.50. Les délais de transmission des instructions à l'Office du personnel de l'Etat (OPE) pour la paie de décembre sont toujours très courts. Tout doit être communiqué à fin novembre pour être traité sur la dernière paie de l'année ce qui explique le report à l'année suivante de nombreuses instructions.

La ligne des honoraires est très élevée. Elle inclut en particulier un montant de CHF 212'507.05 exclusivement pour des prestations en lien avec l'informatique : support des deux prestataires pour la période septembre à décembre, coût de la migration ou encore honoraires de développement non activables.

Les frais de formation et supervision incluaient en 2020 une facture de la HETS de CHF 42'700.05 relative aux derniers modules CÉFOC de l'exercice (formation spécifiquement destinée aux moniteur-trices) éditée seulement en janvier 2021. Cette année, aucun décalage de facturation n'est relevé et ceci explique la forte diminution constatée sur cette catégorie.

La ligne "Divers" diminue de (CHF 9'602.20). Le montant de CHF 9'941.10 dû au DIP au titre d'un salaire 2018 de l'UAP payé par ses soins à la place de la fondation a été régularisé par compensation à l'occasion de la facturation des coûts de maintenance pour le serveur UAP (cf. point 3.4 à la page 16).

Enfin, le montant du décompte TVA au titre du dernier trimestre est un peu plus élevé pour CHF 3'761.25. La fondation doit soumettre à la TVA un certain nombre de recettes comme par exemple le produit des ventes réalisées par les équipes TSHM (la facturation des prestations petits jobs, les ventes de pâtisseries pour financer des sorties, les participations directes des jeunes majeurs aux sorties, etc.). Les importations de services de l'étranger sont elles aussi soumises à la taxe (redevances d'utilisation de logiciels ou encore intervenants dans le cadre de supervisions ou de conférences par exemple).

- le compte "Charges estimées à payer" progresse de CHF 42'849.45.

La ligne "régularisations d'éléments salariaux" augmente de CHF 40'679. Cette variation s'explique par la constitution d'une provision CHF 46'155 dans le contexte d'un litige avec un collaborateur. Le montant inclut la prétention dudit collaborateur et les frais juridiques encourus.

Les jetons de présence dus au titre du second semestre augmentent également de CHF 15'740.45. Il s'est tenu davantage de séances cette année que de coutume.

Les soldes des primes dues au titre des assurances sociales est plus élevé de CHF 8'000 par rapport à 2020 en lien avec la progression annuelle régulière de la masse salariale.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	2020
------	------

Un solde de CHF 9'704.05 demeure en regard de la rétrocession d'un surplus de subvention cantonale pour la régularisation rétroactive de l'annuité 2016. En 2019, le canton avait annoncé prendre à sa charge l'intégralité des coûts y relatifs. Le DCS avait alors versé à la fondation un montant représentatif de la couverture nécessaire. Après comptabilisation des traitements réellement versés et estimation des montants qui restaient à régulariser en 2020, il avait été constaté que la subvention complémentaire reçue dépasserait le besoin et qu'un remboursement de l'ordre de CHF 108'000 devrait s'ensuivre. Cependant, l'estimation des compléments pour les dossiers qui n'avaient pas pu être traités à temps s'est avérée nettement insuffisante, surtout parce qu'une équipe d'une dizaine de personnes avait été exclue du dispositif alors qu'elle y avait droit. Ce cas a été révélé et partiellement traité à l'automne 2020. A la suite de cela, il restait encore à régulariser les éléments liés à la CPEG. Ceci a été réglé courant 2021. La variation constatée ici représente (CHF 13'603.05).

Enfin, la position des frais locatifs baisse de (CHF 8'628.25), non pas parce que le complément de charges facturé par le bailleur est plus faible mais parce que la provision couvre cette année uniquement le second semestre, contre douze mois à fin 2020.

Le détail de l'ensemble des charges à payer est rapporté dans les deux tableaux qui suivent.

Détails des charges à payer (soit sur des coûts précisément connus) :

Honoraires assistance (PV, juridique, informatique, ...)	220'884.55	32'420.10
Salaires et charges de l'exercice payés l'année suivante	169'423.80	125'682.30
Décompte TVA 4ème trimestre	31'626.30	27'865.05
Frais de télécommunications	2'593.30	2'634.35
Frais relatifs aux mandats TSHM et autres activités	2'588.45	369.40
Frais de formation et de supervision	1'989.40	47'000.70
Frais pour les locaux	597.85	519.45
Divers	359.35	9'961.55
Indemnités et notes de frais dues au personnel	0.00	144.90
	430'063.00	246'597.80

Détails des charges estimées à payer

Assurances sociales (compl. primes Zürich)	153'000.00	145'000.00
Jetons de présence y/c charges sociales afférentes	84'456.70	68'716.25
Honoraires (informatique, fiduciaire, graphiste, imprimeur, assurances, ...)	61'500.00	67'558.25
Régularisation d'éléments salariaux	47'959.00	7'280.00
Frais pour les locaux	13'500.00	22'128.25
Frais de formation et supervision	12'084.55	6'097.00
Rétrocession DCS (surplus subvention annuité 2016)	9'704.05	23'307.10
Divers	1'512.00	780.00
Indemnisation praticien·nes formateur·trices	572.00	572.00
	384'288.30	341'438.85

Les produits comptabilisés d'avance enregistrent quant à eux une chute de (CHF 33'784.30), soit le mouvement inverse à celui de 2020 qui était le résultat d'une situation exceptionnelle non reproduite cette année (coulissage d'heures moniteur·trices d'une année sur l'autre).

Un montant de CHF 1'796.10 trop facturé en 2021 à une commune fera l'objet d'une note de crédit en 2022.

Pour le reste, l'assureur perte de gain a avancé des indemnités maternité et, comme à chaque exercice, le financement de projets TSHM prévus pour l'année suivante est en partie assuré par des recettes récoltées de manière anticipée.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	2020
<u>Détails des produits comptabilisés d'avance</u>		
Régularisation de recettes communales	1'796.10	30'285.00
Recettes TSHM pour des actions à venir	1'016.05	2'168.45
Indemnités assurances (maternité)	875.00	5'018.00
	3'687.15	37'471.45
3.8 <u>Provisions</u>	994'679.25	1'127'338.90
<i>dont à court terme</i>	904'990.85	1'019'445.60
<i>dont à long terme</i>	89'688.40	107'893.30

Cette rubrique est découpée en deux parties, selon les notions court terme (exigibles dans les 12 prochains mois à la date de clôture de l'exercice) et long terme (exigible au delà d'une année).

La variation de (CHF 132'659.65) porte sur deux rubriques différentes.

La provision pour engagements rentes-pont AVS augmente de CHF 10'340.35, signifiant que de nouveaux engagements contractés pendant l'exercice ont été légèrement supérieurs aux montants des remboursements faits à la CPEG pour les cas en cours. En l'occurrence, sept nouvelles personnes ont choisi ce dispositif en 2021, pour un engagement total de CHF 205'266.50 alors que deux sont parvenus au terme. Au 31 décembre, ce sont seize personnes qui bénéficient de ce système.

La provision introduite en 2011 pour jours de vacances non pris au terme de l'exercice se réduit quant à elle fortement, soit de (CHF 143'000). Pour la première fois cette année, l'essentiel du volume des temps à valoriser (84%) a été extrait de Tipee ce qui garantit une bien meilleure fiabilité qu'avec la méthode de recueil d'information utilisée jusque-là. Pour les quelques équipes non encore intégrées sur Tipee, le système antérieur a prévalu. Il leur a été demandé de déclarer le nombre exact de jours de congés non consommés au 31 décembre de l'année. La valorisation a été faite sur la base de taux moyens horaires par type de fonction selon le critère des dotations secondaires utilisé dans le budget aux communes. Pour les cas où il n'y a pas de dotations secondaires (SG FASe, FCLR, etc.), les taux horaires individuels ont été utilisés. En 2021, le montant des heures non prises est nettement en-deçà de celui de 2020 qui était particulièrement élevé (- 1027 heures). Il est rappelé que la CCT prévoit que les soldes de vacances de l'année précédente aient été utilisés au plus tard, sauf dérogation, au 31 mars de l'année suivante.

3.9 <u>Capitaux affectés</u>	1'181'120.33	1'168'472.13
<i>dont à court terme</i>	444'024.25	373'541.73
<i>dont à long terme</i>	737'096.08	794'930.40

Les capitaux affectés recourent d'une part les "fonds d'investissement" et d'autre part, les "autres fonds affectés". Jusqu'en 2016, les capitaux affectés regroupaient indifféremment des fonds de sources interne (constitués sur fonds propres) ou externes (communes ou donateurs privés), alloués à des activités de terrain spécifiques à développer ou à des investissements à réaliser. Au moment du bouclage 2017, le réviseur aux comptes a vivement recommandé à la Commission des finances de modifier la pratique comptable vis-à-vis des fonds internes. En effet, dans un strict respect de la norme Swiss GAAP RPC 21, l'affectation du résultat annuel à des investissements ou à des projets à réaliser doit être traitée comme une réserve liée, c'est-à-dire figurer dans les capitaux propres de l'institution. Les capitaux affectés ne doivent être constitués que d'apports de sources externes. La Commission des finances a validé sa recommandation et les écritures nécessaires ont été passées en conséquence dans les comptes 2017 pour séparer les deux catégories. Cette présentation prévaut désormais (cf 2.1 à la page 11).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	2020
------	------

La variation globale est de CHF 12'648.20.

Les fonds d'investissement sont constitués en corollaire d'acquisitions d'immobilisations lorsque des financements spécifiques sont trouvés auprès de donateur-trices ou de communes, en ce dernier cas, en lien avec des actions TSHM. Pour quelques équipes TSHM d'ailleurs, des fonds sont aussi nourris par des facturations annuelles régulières aux communes concernées en vue d'achats à réaliser quelques années plus tard. La dissolution progressive des fonds affectés permet de neutraliser l'impact des charges d'amortissement correspondantes au cours des exercices futurs.

Les dotations de 2021 s'élèvent à un peu plus de CHF 77'701.25, réparties entre véhicules, matériel informatique et machines/matériel. Le montant relatif aux véhicules représente à lui seul CHF 71'201.25, dont CHF 30'000 provenant d'une subvention de la Loterie romande appelée à être utilisée en 2022 pour le remplacement du véhicule d'une équipe TSHM. L'utilisation des fonds d'investissement atteint quant à elle quasiment CHF 113'000. Enfin, une somme de CHF 7'883.20 relative au matériel informatique a été dissoute car retraitée dans les fonds affectés à court terme, les acquisitions réalisées en regard n'étant pas immobilisables.

Le montant des autres fonds affectés représente des sommes reçues destinées à financer des dépenses de salaires ou de fonctionnement dans un but spécifique et dont les coûts relatifs n'ont pas encore été comptabilisés. Les équipes ainsi que le secrétariat général sont très actifs dans la recherche de fonds externes afin de développer des projets supplémentaires innovants ou d'envergure, que les budgets ordinaires ne peuvent financer.

Parmi les apports nouveaux, soulignons celui de la maison de quartier de la Concorde. Active dans la recherche de fonds pour développer de nouveaux projets, elle a reversé à la fondation une somme de CHF 54'000 pour couvrir les temps de travail supplémentaires qu'elle y engage. De son côté, le DCS a augmenté la subvention annuelle de CHF 400'000 afin d'alimenter le fonds inclusion (FINC). Le FINC permet d'offrir un accompagnement individuel à des enfants à besoins éducatifs particuliers dans le champ des activités de loisirs. Il existe depuis de nombreuses années mais ne bénéficiait pas jusque-là d'un financement cantonal. Le DCS a également répondu favorablement à une requête ponctuelle formulée en février afin de réaliser des actions tournées vers la culture et le sport (fonds SPOC). Ce sont CHF 100'000 qui ont été versés dans ce but.

En 2021, les fonds constitués ont atteint un peu plus de CHF 847'000 (voir le détail ci-dessous). Les utilisations se montent quant à elles à environ CHF 792'000 dont quasiment CHF 438'000 pour le FINC qui disposait heureusement d'un solde disponible de CHF 77'000 au 1er janvier. Ce résultat illustre les besoins grandissants en la matière et montre que la dotation cantonale allouée en conséquence ne permet pas d'y faire totalement face.

Détails des fonds constitués en 2021 avec les subventions suivantes

DCS : part de subvention ordinaire attribuée au fonds inclusion (FINC)	400'000.00
DCS : subvention spécifique destinée au sport et à la culture (SPOC)	100'000.00
DCS : part de subvention ordinaire attribuée au fonds migrants (FMI)	80'000.00
Ville de Genève : projet "Les Minots de l'ATB" - Edition n°6	67'254.00
Programme d'action cantonal pour la santé mentale	59'000.00
Maison de quartier de la Concorde	54'000.00
Hospice général : cpl FMI pour activités RMNA (Bois de Bay, Rigot et Etoile)	51'099.95
DEAS : actions "Alimentation et mouvement" - Edition n°9	25'000.00
Réallocation partielle du fonds invest. informatique Rhône-Champagne	7'883.20
Commune de Vernier (couvert Carambole)	2'500.00
Autres subventionneurs pour complément FMI	700.00
	847'437.15

Pour de plus amples détails, se reporter au tableau de variation des fonds affectés (page 45).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	2020
3.10 <u>Capitaux propres</u>	1'804'421.83	2'483'896.19

La modification en 2017 de la pratique comptable relative aux fonds affectés internes transformés en réserves liées amène naturellement à une présentation différente des capitaux propres. La terminologie a également évolué en ce qui concerne les fonds propres reportés désormais nommés "fonds libres".

La variation globale de (CHF 679'474.36) représente le résultat de l'exercice avant utilisation des réserves liées.

Deux catégories de réserves liées sont distinguées : celles destinées à réaliser des investissements et celles dédiées à des projets spécifiques de terrain. Contrairement aux fonds affectés à court terme, les réserves liées ne sont pas traitées dans les comptes au fur et à mesure de l'année mais font l'objet d'un mouvement comptable global, hors compte de profits et pertes, au terme du bouclage annuel.

Compte-tenu du résultat de l'exercice 2021, la Commission des finances ne s'est pas prononcée au sujet de la constitution de nouvelles réserves et, outre les utilisations ordinaires, préconise de dissoudre la réserve de CHF 235'000 constituée en 2014. Celle-ci avait été créée dans le but de se prémunir contre les conséquences d'une enveloppe cantonale accordée au cofinancement des actions de terrain avec les communes trop importante, ce qui s'avère avoir été le cas cette année. Dans cette configuration, le montant des réserves à utiliser au terme de cet exercice s'élève par conséquent à CHF 402'066.32. Les fonds libres diminuent quant à eux de (CHF 277'408.04).

Pour l'exercice 2021, il est proposé au Conseil lors de sa séance du 2 mai 2022 d'approuver l'orientation de la Commission des finances exprimée ci-dessus.

Il faut rappeler que la fondation a été constituée sans capital de dotation.

Sous réserve de l'approbation du Conseil, le montant des fonds libres au 31 décembre 2021, y/c l'allocation nouvelle proposée, sera ramené à CHF 1'213'582.95, représentant 2.12% des recettes d'exploitation de l'exercice.

Pour de plus amples détails, se reporter au tableau de variations des réserves (page 46).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

4 Explication des rubriques du Compte de Profits et Pertes

Les variations représentent la différence entre les montants des comptes 2021 et 2020. Lorsqu'elles sont négatives, elles figurent entre parenthèses.

2021	Budget 2021	2020
------	-------------	------

4.1 Produits

4.1.1 <u>Subvention cantonale DCS ordinaire</u>	23'614'703.00	23'614'703.00	23'311'584.00
--	----------------------	----------------------	----------------------

La variation est de CHF 303'119 soit une hausse nette de 1.30%.

La fondation a reçu un complément d'indemnité de CHF 400'000 visant à assurer le financement du fonds FINC (voir point 3.9 à la page 22). Il s'agit d'un financement public complémentaire en matière de loisirs inclusifs assurant notamment la reprise du dispositif intégral auparavant couvert par Cap Loisirs.

En revanche, l'effet de Noria (prise en compte de la diminution de la masse salariale à l'occasion du départ de collaborateur·trices âgé·es, remplacé·es par de plus jeunes qui cumulent moins d'années) provoque une diminution de 0.42%.

Le montant supplémentaire de CHF 80'000 inscrit depuis 2018, spécifiquement destiné à financer des activités en lien avec la migration, est partie intégrante de la subvention ordinaire. Il s'agit néanmoins d'une part de subvention affectée ("Fonds migration - FMI").

Détails de la subvention cantonale ordinaire 2021 :

Subvention de base reconduite	23'311'584.00
Effort d'inclusion d'enfants à besoins éducatifs particuliers (activités loisirs)	400'000.00
Réduction effet de Noria	-96'881.00
	23'614'703.00

4.1.1 <u>Autres subventions cantonales spécifiques</u>	184'000.00	84'000.00	58'640.00
---	-------------------	------------------	------------------

La variation est de CHF 125'360 soit une hausse de 213.78%. Cette rubrique recoupe des montants versés par des organismes dépendant directement du canton en réponse à des recherches de fonds à l'initiative des équipes ou encore du secrétariat général.

La collaboration avec le DSES pour le programme "Marchez et mangez malin !" a été reconduite pour la période 2021-2024 à raison d'une subvention annuelle de CHF 25'000 (actions développées par la fondation sous l'intitulé "Alimentation et mouvement"). Ce programme a pour but principal de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'équilibre alimentaire dans le respect du développement durable et au sport.

Le deuxième montant s'élève à CHF 59'000, versé par le même département. Il est destiné à financer des événements "Impact" permettant de favoriser le pouvoir d'agir ("*empowerment*") des jeunes et en faire des leaders dans leur communauté.

Enfin, cette année le DCS a octroyé une aide financière de CHF 100'000 pour la réalisation d'actions envers deux axes : d'une part dans le domaine de la culture (sensibilisation aux arts scéniques, plastiques, urbains, à l'écriture, etc.) et d'autre part, dans le domaine du sport (par la réalisation d'actions sportives dans l'espace public - parcs, rues, etc. - et pour des interventions professionnelles certifiées dans les lieux de pratiques sportives gérés par la fondation ou sur d'autres sites). Contrairement aux deux autres, cet apport dit "fonds SPOC" n'était pas budgété.

Ces trois subventions cantonales sont gérées en fonds affectés (voir point 3.9 à la page 22).

Enfin, les chiffres énoncés doivent être complétés par la mention d'une subvention non monétaire du canton, relative à la mise à disposition d'un terrain situé à Versoix. Cet emplacement est utilisé par la fondation pour les activités d'été de la Grève nautique. Cette participation représente la somme de CHF 2'295.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
--	------	-------------	------

4.1.2 Subventions communales (traitements, divers et coût de fonctionnement des actions TSHM)

Traitements et divers	31'046'236.80	30'651'295.00	29'968'079.90
Coûts de fonctionnement des actions TSHM	672'170.25	795'914.00	537'396.45
Totaux	31'718'407.05	31'447'209.00	30'505'476.35

La variation est de CHF 1'212'930.70 soit une augmentation de 3.98%, un peu plus faible qu'en 2020 (+ 5.73%).

Le nouveau modèle de cofinancement des actions de terrain qui a été mis en œuvre en 2014 déploie totalement depuis 2018 son concept en ce qui concerne la répartition de la dotation cantonale (dès cette année-là en effet, la part de l'enveloppe historique n'est plus du tout prise en compte dans les calculs). Les règles du nouveau système pour calculer les subventions communales n'ont plus rien à voir avec celles qui prévalaient jusqu'en 2013. Il est en particulier désormais tenu compte de nombreux facteurs propres à chaque commune, tels que des critères socio-économiques. La part cantonale est attribuée sur une logique d'enveloppe et les postes sont facturés selon des coûts moyens standards par type de fonction. En 2021, la part d'enveloppe cantonale allouée au cofinancement des actions s'élève à CHF 15'500'000.

Il convient de rappeler que comme chaque année, les communes continuent de créer des postes ce qui influence naturellement l'augmentation des recettes.

Les contributions aux budgets de fonctionnement des équipes TSHM sont en nette progression, reflétant la reprise des activités après une année 2020 qui avait subi de plein fouet l'impact du COVID-19.

L'ensemble des recettes surnuméraires augmente quant à lui de plus de CHF 266'000.

La comparaison budgétaire montre quant à elle des chiffres globalement au-delà de ceux prévus, soit CHF 394'941.80 au niveau des traitements et (CHF 123'743.75) pour les coûts de fonctionnement des actions hors murs.

L'écart budgétaire sur les traitements varie positivement grâce aux actions surnuméraires non prévues et importantes (voir paragraphe précédent). Mais il est contrebalancé par le fait que des postes portés au budget sont restés vacants dans l'année et n'ont par conséquent pas été facturés. Des postes nouveaux, budgétés pour l'année complète, démarrent parfois avec plus ou moins de retard. Ces éléments nourrissent les restitutions annuelles aux communes à hauteur de leurs quotes-parts de financement (cf point 3.2.1 à la page 13). Le total remboursé s'élève cette année pour les postes en taux à CHF 220'156 (contre CHF 323'683 en 2020) revenant ainsi au niveau moyen d'avant COVID-19. De leur côté, les dotations moniteur-trices (bien que cette fois-ci davantage utilisées que l'année précédente) ne sont jamais totalement consommées (2021 : reliquat de 4733 heures sur 224'777 disponibles)

Le budget des coûts de fonctionnement des actions n'est jamais totalement dépensé. Le disponible non utilisé à la fin de cet exercice suit la même tendance.

Le tableau qui montre l'évolution 2020-2021 des recettes pour chacune des communes partenaires se trouve à la page 29.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	<i>Budget 2021</i>	2020
------	--------------------	------

4.1.3 Revenus des centres de loisirs

685'300.05	136'750.00	537'435.65
-------------------	-------------------	-------------------

Répartition des montants facturés aux centres	2021	2020
Engagements supplémentaires en cours d'année	374'583.20	335'156.10
Dépassement des dotations budgétaires moniteurs	145'725.25	87'125.75
Contribution à l'environnement informatique	64'016.90	62'142.85
Diverses autres participations (stagiaires, civilistes, etc.)	47'453.15	17'340.80
Participation à la formation des moniteurs (modules CEFOC)	28'800.00	24'724.30
Dépassement des dotations budgétaires cuisiniers	15'436.80	938.35
Participation à des honoraires de supervision	8'452.50	10'007.50
Location matériel audiovisuel	832.25	0.00
	685'300.05	537'435.65

La variation est de CHF 147'864.40 soit une hausse de 27.51%, pour moitié alimentée par les lignes relatives aux dépassements sur les dotations moniteur-trices et cuisinier-ères qui représentent plus de CHF 73'000 à elles deux. Les engagements surnuméraires progressent, de même que ceux des stagiaires. La mise en conformité aux normes salariales du revenu des stagiaires en préformation HETS et en maturité spécialisée occasionne dès cette année des dépenses supplémentaires pour les centres. Afin d'en limiter les conséquences, et bien que cela n'était pas prévu à son budget, la fondation a rapidement proposé un appui financier institutionnel, en prenant à sa charge 50% du surcoût engendré. En parallèle, elle s'est penchée sur l'élaboration d'un mode de prise en charge à visée pérenne. Cette réflexion a abouti à un règlement en vigueur depuis le 1er janvier 2022 qui offre une participation maximale de CHF 1'000 par stagiaire, pour des stages d'une durée minimale de vingt semaines à un taux de 100%, sur un besoin estimé de trente stages par an.

Le montant budgété pour les revenus des centres de loisirs ne tient pas compte des éléments surnuméraires ce qui explique l'écart important avec le réalisé. Le différentiel est de l'ordre de CHF 548'000. Concernant les traitements surnuméraires, la Ville de Genève demande à ses centres de ne pas utiliser leurs budgets de fonctionnement pour rémunérer du personnel. Elle préfère retenir sur ces budgets des montants qu'elle conserve afin d'honorer elle-même les factures, qui lui sont donc adressées en lieu et place des centres.

Dès janvier 2017, les facturations aux centres relatives au personnel administratif et technique ainsi que les participations à des services, comme les supervisions par exemple, sont de nouveaux soumises à la TVA. En revanche, les fonctions dites de terrain sont exclues du champ de l'impôt.

Le tableau qui montre l'évolution 2020-2021 des recettes pour chacun des centres de loisirs se trouve à la page 30.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
4.1.4 Revenus des autres contributions	671'217.57	256'912.00	710'308.67

La variation est de (CHF 39'091.10) soit une baisse de 5.5%. Le tableau en bas de page présente les principales catégories.

L'Hospice général a reconduit sa contribution aux activités destinées aux migrant-es hébergé-es dans les centres collectifs du Bois-de-Bay, de Rigot et du Foyer de l'Etoile par l'attribution de CHF 51'099.95, soit un niveau en ligne avec 2020.

Les recettes en provenance des associations diminuent de (CHF 60'849.50). La collaboration avec BAB-VIA s'inscrit en complément des prestations déjà financées par la Ville de Genève pour cette structure. Pour d'autres associations, la fondation fournit un "service bureau", par exemple pour le Café Cornavin ou Longue vie. Ce service s'était ponctuellement élargi en 2020 à une collaboration avec l'association Okairos dont la mission vise à faciliter l'insertion et l'entraide entre jeunes en réveillant leur potentiel d'action à travers des programmes courts de formation (journées "Impact"). Dès 2021, le financement de ce programme est garanti sur quatre ans par la subvention de CHF 59'000 octroyée par le DSES (cf point 4.1.1 à la page 24). La participation à des activités autour de l'accueil des migrant-es se poursuit également avec l'association Païdos.

Le partenariat expérimental entrepris avec les HUG en septembre 2020 a pris fin au 31 août (cf 3.2.1 à la page 14).

La restitution sur le produit de la taxe CO2 aux entreprises est inférieure à l'année précédente : (CHF 9'723.40).

La ligne AFO représente une allocation de formation pour une apprentie ASE adulte. Le budget avait tablé minimalement sur la période janvier-août mais l'aide a été reconduite à la rentrée scolaire.

En ce qui concerne la TVA, la fondation est imposée sur la base d'un système dit "au forfait" qui implique d'enregistrer les montants dus en diminution des recettes.

Les facturations surnuméraires ne sont pas budgétées ce qui explique l'écart entre réalisé et prévu : CHF 414'305.57.

Détails :

Autres associations (Café Cornavin, coord. CL VdG, Longue vie, etc.)	228'762.30	155'596.00	184'200.80
Association BAB-VIA	117'191.95		158'643.35
Association Païdos (en lien avec l'accueil des migrant-es)	90'139.75		93'719.80
HES SO - indemnités praticien·nes formateur·trices	66'036.30	65'000.00	70'487.60
Hospice général	51'099.95		49'532.25
Autres contributions des mandats TSHM	49'733.97		39'654.42
Hôpitaux universitaires de Genève	41'756.20		25'466.00
AFO (allocation apprentissage)	34'846.60	20'320.00	13'307.60
Divers	21'087.85	1'000.00	20'357.10
Restitution du produit de la taxe sur le CO2	12'457.40	20'000.00	22'180.80
Frais de gestion facturés	12'316.25	3'950.00	11'449.20
Cycle d'Orientation des Grandes Communes	8'549.20		9'526.10
Association Okairos	30.95		60'410.50
Office de l'enfance et de la jeunesse	0.00		2'108.25
TVA à reverser	-62'791.10	-8'954.00	-50'735.10
	671'217.57	256'912.00	710'308.67

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	<i>Budget 2021</i>	2020
4.1.5 Revenus des ventes	378'209.85	16'000.00	207'854.90

Ces revenus proviennent de la facturation des petits jobs proposés aux jeunes par les équipes TSHM. Le montant budgété ne correspond quant à lui qu'à la part des frais de gestion relatifs introduits à l'occasion de l'exercice 2016. La variation est de CHF 170'354.95. La forte baisse constatée en 2020, conséquence du COVID-19 qui avait empêché ce type d'activité durant de nombreuses semaines, est largement récupérée.

4.1.6 Don Loterie romande	30'000.00	0.00	0.00
----------------------------------	------------------	-------------	-------------

La variation est de CHF 30'000.

La fondation a obtenu une aide financière de la Loterie romande pour contribuer à l'achat d'un véhicule pour une équipe TSHM.

4.1.7 Autres dons et subventions diverses	70.00	0.00	50.00
--	--------------	-------------	--------------

Ce poste représente généralement des dons reçus de diverses provenances grâce aux démarches entreprises par les équipes TSHM ou le secrétariat général.

La variation est de CHF 20. Les montants indiqués en 2020 et 2021 correspondent à des sommes recueillies par des équipes TSHM.

4.1.8 Revenus divers	14'561.71	10'000.00	16'520.95
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

Plusieurs rubriques sont regroupées sous cette ligne dont les principales sont : "Escomptes de fournisseurs", "Intérêts bancaires" et "Remboursements divers".

Les escomptes de fournisseurs, seul poste budgété ici, représentent d'une part la valeur des smartphones qui sont financés par le prestataire de téléphonie mobile (soit la valorisation de l'utilisation, au fur et à mesure des besoins, d'un contingent mis à disposition) et d'autre part la remise de 10% sur les achats réalisés chez Migros avec la carte Migros Pro.

Une indemnité d'assurance de CHF 4'000 a été reçue en dédommagement d'un sinistre sur un véhicule. Elle a été constituée en fonds d'investissement. Cet événement n'a pas d'équivalent en 2020.

La variation est de (CHF 1'959.24), découlant essentiellement d'un ralentissement des renouvellements de mobiles (CHF 6'393) et de l'indemnité assurantielle de CHF 4'000.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
4.1.2 Détails subventions communales	31'718'407.05	31'447'209.00	30'505'476.35
Aire-la-Ville	7'894.95		9'062.60
Anières	9'492.95		11'764.20
Avully	205'357.15		187'752.40
Avusy	9'023.55		10'136.95
Bardonnex	52'911.65		44'736.40
Bellevue	40'755.20		51'085.70
Bernex	422'473.85		407'310.25
Carouge	1'407'310.50		1'374'663.50
Cartigny	6'151.00		6'714.50
Chancy	42'323.80		41'983.55
Chêne-Bougeries	861'954.70		778'219.00
Chêne-Bourg	497'190.00		490'300.95
Choulex	2'744.65		2'990.90
Collex-Bossy	2'722.00		2'757.00
Collonge-Bellerive	280'811.50		260'359.00
Cologny	137'908.25		131'146.85
Confignon	220'935.90		185'586.60
Corsier	5'840.10		5'341.35
Dardagny	8'486.00		0.00
Fondation immobilière de la Ville de Carouge	99'166.90		37'062.80
Fondation immobilière Emma Kammacher	89'411.50		88'515.40
Genthod	17'777.55		16'592.75
Grand-Saconnex	720'796.45		672'944.00
Gy	1'358.65		1'414.50
Hermance	2'887.85		3'343.60
Jussy	5'939.55		6'219.00
Laconnex	3'977.50		4'359.85
Lancy	3'339'384.20		3'212'060.05
Meinier	123'287.30		117'309.45
Meyrin	2'495'870.45		2'487'844.65
Onex	264'067.80		245'645.10
Perly-Certoux	125'997.50		133'143.05
Plan-les-Ouates	1'506'723.90		1'467'445.25
Pregny-Chambésy	37'743.20		30'156.85
Presinge	1'679.60		1'750.80
Puplinge	5'215.05		5'601.75
Satigny	95'127.15		84'193.15
Soral	5'003.00		5'012.40
Thônex	850'656.20		790'534.55
Troinex	98'557.00		66'373.25
Vandoeuves	6'692.25		7'427.50
Vernier	3'594'338.55		3'624'387.90
Versoix	321'520.65		300'923.75
Veyrier	307'805.25		350'786.45
Ville de Genève - Service de la Jeunesse	9'939'355.85		9'551'299.55
Ville de Genève - Service des Ecoles (Ludothèques et divers)	2'666'069.25		2'616'851.85
Ville de Genève - Actions spécifiques	67'254.00		67'254.00
Recettes 2020 différées s/2021 (activités 1ère semaine 01//	30'285.00		-30'285.00
	31'046'236.80	30'651'295.00	29'968'079.90
Frais refacturés des mandats TSHM	672'170.25	795'914.00	537'396.45
	31'718'407.05	31'447'209.00	30'505'476.35

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	<i>Budget 2021</i>	2020
4.1.3 Détails revenus des centres de loisirs	685'300.05	136'750.00	537'435.65
Association Rinia Contact	1'353.90		1'033.90
CL ALR Veyrier	61'100.25		34'063.15
CL Chêne-Bougeries - Passage 41	18'804.70		18'557.75
CL Grand-Saconnex	30'747.60		30'257.45
CL Le Châlet	6'601.60		3'025.45
CL Meyrin-Vaudagne	34'649.70		45'655.10
CR Abarc	1'719.35		861.60
CR ATB Espace de rencontres et d'activités pour ados	3'480.90		1'998.40
CR Collonge-Bellerive - Le point d'interro	29'246.90		26'003.10
CR Grottes-Crochettes-Montbrillant	7'627.25		3'358.55
CR La Source Eaux-Vives	5'946.45		1'472.40
CR Meinier-La Rampe	10'255.65		6'475.15
CR Meyrin-Undertown	3'456.65		6'535.35
CR Pâquis-Créateliers	11'076.50		3'713.35
CR Plan-les-Ouates - Locados	1'750.90		2'140.90
CR Vernier-sur-Rock	861.60		861.60
CR Versoix - Le Rado	36'545.65		28'361.90
JA Plan-les-Ouates	1'461.60		1'554.65
JR Avully	1'633.90		1'633.90
JR Lignon	3'096.20		3'186.20
JR Meyrin	1'591.25		4'675.40
JR Onex	7'979.10		6'468.90
MJ Avanchets-L'Eclipse	1'033.90		1'708.55
MJ La Carambole	6'400.05		6'783.15
MQ Acacias	6'072.45		9'824.95
MQ Aire-Le Lignon	5'349.70		4'621.85
MQ Asters	26'585.05		12'526.65
MQ Avanchets	17'469.85		12'891.75
MQ Carouge	54'640.35		33'047.10
MQ Champel	8'624.35		11'727.05
MQ Chausse-Coq	5'567.45		3'814.40
MQ Chêne-Bourg - Le Spot	22'891.20		8'701.85
MQ Concorde	1'997.05		21'404.70
MQ Eaux-Vives	3'083.20		2'123.20
MQ Jonction	39'692.30		4'345.55
MQ Lancy-Tacchini	3'362.80		9'836.65
MQ Libellules	22'741.15		8'805.30
MQ Pâquis	10'861.15		13'191.20
MQ Plainpalais	11'441.30		3'766.65
MQ Plateau	2'225.90		3'818.35
MQ Saint-Jean	40'101.95		35'257.55
MQ Sous l'Etoile	16'927.70		4'604.30
MQ Thônex	14'649.40		12'512.40
MQ Vernier - Le Quart'île	15'082.85		15'608.60
MQ Vieusseux	9'677.80		8'092.05
MQ-JR Châtelaine-Balexert	16'360.90		14'096.15
TA Lancy-Voires	23'033.75		8'184.00
TA Petit-Lancy	15'100.20		11'616.40
FCLR	3'338.70		22'631.15
	685'300.05	136'750.00	537'435.65

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	Budget 2021	2020
------	-------------	------

4.2 Charges

4.2.1 <u>Charges de personnel</u>	55'228'261.19	53'050'616.00	52'982'766.74
--	----------------------	----------------------	----------------------

Les charges de personnel recouvrent les salaires, les charges sociales et assurances ainsi que les coûts de formation, de supervision et quelques autres frais divers. C'est une ligne qui augmente traditionnellement chaque année par rapport à la précédente (exception faite de 2020, suite au très fort impact du rattrapage en 2019 de l'annuité 2016). La hausse représente CHF 2'245'494.45, soit + 4.24%.

Le nombre de postes portés au budget a globalement augmenté de 10.94 EPT (équivalent plein temps) par rapport à 2020. Ce supplément de taux d'activité se dissémine sur les quatre grandes familles de fonctions (animateur·trices, assistant·es socio-éducatif·ves, moniteur·trices, personnel administratif et technique), à la fois en centres et pour les activités de travail social hors-murs (TSHM). L'effectif moyen représente 472.16 en 2021 (contre 461.22 EPT en 2020). Ceci reflète le dynamisme des communes et des équipes qui s'efforcent de répondre aux besoins croissants des populations.

La comparaison avec les salaires 2020 en ce qui concerne les postes permanents montre les écarts suivants (valeurs arrondies) :

- animateur·trices : + CHF 40'000 sur les postes et + CHF 21'000 sur les rentes-pont AVS
- assistant·tes socio-éducatif·ves et ludothérapeutes : + CHF 101'000
- heures moniteur·trices : + CHF 200'000
- administratif·ves et techniques : + CHF 274'000 sur les postes et + CHF 115'000 sur les rentes-pont AVS

Toutes les variations sont donc positives. Les plus significatives concernent les heures moniteur·trices dont l'utilisation avait nettement chuté en 2019 en raison du COVID-19. Les salaires du personnel administratif et technique sont en augmentation suite à des créations de postes auprès des équipes de terrain (+ 2.85 EPT) et au secrétariat général pour renforcer l'équipe finance et créer une dotation "chancellerie" (+ 0.7 EPT).

Le différentiel avec les coûts portés au budget pour ces postes permanents est de l'ordre de (CHF 551'000). Ainsi que déjà relevé au point 4.1.2 à la page 25, les heures moniteur·trices disponibles ne sont jamais entièrement consommées (- 4733 heures) et ce sont, toutes fonctions confondues, près de 3 EPT qui ont fait l'objet de remboursements aux communes en vertu de la règle qui s'applique en cas de taux vacants supérieurs à un mois.

Les salaires n'ont toutefois pas enregistré d'augmentation au titre de l'annuité, celle-ci n'ayant pas été octroyée dans le cadre du budget du canton.

Les salaires auxiliaires sont nettement plus élevés que l'année précédente : + CHF 1'398'112.09. Ils ne font pas tous l'objet d'une prévision budgétaire.

Les salaires des remplaçant·es ont augmenté de plus de CHF 534'000, ce qui est considérable, et sont au delà du budget avec un écart non moins considérable dépassant CHF 655'000. Cette ligne, toujours difficile à estimer par avance, pâtit au moins encore partiellement du COVID-19.

Les salaires surnuméraires progressent de 848'042.45. Il convient de rappeler que de nombreuses actions complémentaires sont continuellement développées hors budget (intégralement couvertes par des financements supplémentaires), avec en 2021 une attention à nouveau soulignée pour les projets montés grâce à des fonds affectés ainsi qu'aux réserves liées. Les coûts relatifs ont représenté à eux seuls une masse salariale brute de plus de CHF 630'000, soit pratiquement 69% plus élevée qu'en 2020. Il faut voir là l'impact de la forte augmentation des heures de travail financées par le fonds inclusion (FINC), déjà évoquée aux points 3.9 et 4.1.1 aux pages 22 et 24, soit l'incidence de la reprise du dispositif de Cap Loisirs.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	Budget 2021	2020
------	-------------	------

Les primes sont généralement versées à l'occasion des naissances, des départs des collaborateur-trices qui arrivent en retraite (doublement du dernier salaire) ou encore lorsque des paliers d'ancienneté sont atteints. A ceci peuvent s'ajouter des versements au titre de l'allocation unique vie chère (AUVV) dans le cadre d'une adaptation au coût de la vie des salaires des collaborateur-trices se situant entre les classes 4 à 13 de l'échelle des traitements et selon un facteur basé sur l'indice genevois des prix à la consommation. Mais ce n'est pas le cas cette année alors que demeurait un reliquat dans les comptes 2020.

C'est en partie pour cette raison que la ligne des primes est inférieure au montant de l'exercice précédent, soit de (CHF 27'157.70). Outre l'AUVV, le montant des primes départ est aussi moins élevé, de même que le nombre de personnes ayant fêté un jubilé. Le réalisé est quant à lui en deça du budget pour (CHF 4'232.75).

Les indemnités sont en hausse de CHF 68'206.45. L'écart budgétaire est néanmoins favorable : (CHF 24'098.90).

Les indemnités de fonction recourent entre autres des éléments salariaux relatifs à la formation. Il s'agit par exemple des heures payées aux moniteur-trices qui suivent le module 3 du CEFOC. Mais l'on y trouve aussi les indemnités versées aux praticien-nes formateur-trices (PF) qui sont moins élevées qu'en 2020 ainsi que par rapport au budget, respectivement de CHF 10'800 et CHF 9'000. Ces économies portent surtout sur l'accompagnement des stagiaires ASE en nombre décroissant car l'école d'assistant-es socio-éducatif-ves (ECASE) qui avait suspendu les stages pour l'année scolaire 2019-2020 n'en a pas proposé non plus à la rentrée 2020, contrairement à ce qui avait été projeté. Les coûts de PF sont en grande partie compensés par un financement de la HES-SO (voir tableau des autres contributions au point 4.1.4 à la page 27).

La rubrique des jetons de présence dépasse son niveau habituel, ainsi que le montant budgété qui était de CHF 170'000. L'augmentation du nombre de séances a déjà été évoqué au point 3.7 à la page 19.

La ligne "Charges sociales et assurances" évolue de CHF 43'256.86.

Les charges sociales et autres cotisations, calculées sur la masse salariale en hausse, vont logiquement dans le même sens. La variation afférente à cette seule catégorie représente CHF 152'810.49. Une augmentation à la marge de 0.022% sur le taux de charges employeur est relevée (progression de l'AVS de 0.025% et diminution de la cotisation maternité de 0.003%).

Les cotisations assurances du personnel sont plus basses que prévu au budget, (CHF 65'417.05), notamment car les contrats CDD ne sont pas pris en compte dans le périmètre des assurances perte de gain (APG) maladie-maternité alors qu'il n'est pas possible de gérer cette nuance dans les prévisions.

Les éléments propres aux assurances qui sont présentés en diminution des charges sociales recourent la participation des collaborateur-trices aux APG maladie-maternité et accident ainsi que les dédommagements de tiers. La participation des collaborateur-trices aux APG accident est supérieure à celle de 2020 et au budget, alors que celle aux APG maladie-maternité est inférieure au budget de (CHF 58'913.65) pour la même raison qu'évoquée ci-dessus à propos des contrats en CDD.

Les dédommagements de tiers sont surtout des remboursements d'indemnités journalières auxquels s'ajoutent ponctuellement des restitutions relatives à des cas de collaborateur-trices en situation d'invalidité. Ils enregistrent quant à eux une augmentation de CHF 108'235.90.

NB : les indemnités maladie sont reçues dès le 61ème jour d'absence pour une couverture de 90% du salaire.

Enfin, les autres charges de personnel progressent de CHF 12'449.32 par rapport à 2020. Les coûts de formation sont néanmoins inférieurs de (CHF 8'140.02) à l'année précédente qui était déjà caractéristique en raison de nombreuses prestations différées, voire annulées à cause du COVID-19. Après la forte chute observée là-aussi en 2020, les coûts de supervision remontent, pour CHF 13'589.82. Concernant les charges diverses de personnel, il est observé une augmentation de CHF 6'999.92, en lien avec les changements à la tête de la direction opérationnelle (frais de recrutement).

La ligne globale est très en retrait par rapport au budget, de (CHF 89'007.13), dont 79% relèvent de la sous-utilisation du budget de formation.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
4.2.2 Biens, services et marchandises	2'173'184.30	2'122'081.00	1'812'601.47

La variation entre les deux années est de CHF 360'582.83. Elle se compose de plusieurs éléments listés ci-après :

<i>Fournitures administratives, acquisition matériel / mobilier</i>	62'915.15	65'500.00	77'773.40
---	-----------	-----------	-----------

Ce poste est en diminution de (CHF 14'858.25) par rapport à 2020.

Il est relatif, en ce qui concerne le mobilier et les équipements, à des acquisitions inférieures à CHF 3'000. Outre les achats de mobilier, les autres équipements informatiques à renouveler ou à fournir à de nouveaux collaborateur-trices ou encore les coûts de mise à jour des licences dont la fondation est propriétaire, on répertorie également dans cette catégorie, les fournitures de bureau et les fournitures diverses.

La diminution s'observe principalement au niveau des achats de pharmacie (- CHF 16'000) qui figurent dans les fournitures. Le COVID-19 avait fait exploser ces dépenses en 2020. La fondation avait en effet mis à disposition de l'ensemble des équipes des masques et du gel hydroalcoolique, qu'il n'a pas été nécessaire de renouveler dans la même ampleur cette année.

Le renouvellement des équipements bureautiques-informatiques atteint CHF 13'000. Les téléphones portables pour les TSHM ont quant à eux été remplacés à hauteur de CHF 9'700. Mais ils sont financés grâce au rabais accordé par le fournisseur de téléphonie mobile (cf 4.1.8 à la page 28). Enfin, CHF 8'500 ont été consacrés au remplacement en cours d'année d'un pare-feu et d'un NAS. Dans la perspective du changement de prestataire informatique, ces achats ont été directement passés en charge et non en investissements. Le coût relatif aux licences atteint quant à lui un peu plus de CHF 17'000.

Les dépenses pour consommables bureautiques et autres fournitures sont quant à elles tout à fait raisonnables et n'appellent pas de commentaire particulier.

Globalement, les coûts regroupés sous cette rubrique respectent le budget.

<i>Locaux : loyers, énergie, entretien et charges immeuble</i>	437'000.67	417'900.00	405'166.79
--	------------	------------	------------

Cette rubrique est plus élevée qu'en 2020, avec une variation de CHF 31'833.88 et également au-delà du budget pour CHF 19'100.67.

Les dépenses pour les charges locatives et d'énergie, ainsi que celles pour l'entretien et le ménage des locaux, sont stables en regard de 2020. Comme l'année dernière, les charges locatives comprennent un coût important, un peu plus de CHF 25'000, en sus des acomptes mensuels prévus par le bail (NB : la valeur du second semestre a été estimée). Cet impact n'avait pas été suffisamment mesuré lors de l'élaboration budgétaire.

Le loyer des Morgines a subi au 1er octobre la troisième et dernière séquence d'augmentation prévue contractuellement. Il est conforme au budget.

Enfin, des dépenses informatiques rattachées à la catégorie des loyers recouvrent les frais d'utilisation de licences de logiciels ainsi que les coûts d'hébergement sur des serveurs externes. Elles représentent CHF 78'000, soit CHF 28'000 de plus qu'en 2020 année pour laquelle elles ne couraient pas sur 12 mois.

Au sujet des loyers, il est rappelé la mise à disposition gratuite par le canton d'un terrain à Versoix (cf 4.1.1 à la page 24).

Les coûts du nettoyage des locaux du secrétariat général sont confiés à une entreprise externe depuis mai 2016. Ils sont parfaitement maîtrisés.

<i>Entretien mobilier, informatique et divers</i>	448'564.29	425'500.00	354'539.90
---	------------	------------	------------

Cette rubrique est en augmentation de CHF 94'024.39 et en dépassement budgétaire de CHF 23'064.29.

La part de l'entretien du mobilier est insignifiante.

En revanche, c'est la progression des coûts de maintenance de l'infrastructure informatique et des logiciels qui explique la variation par rapport à 2020. Ils concernent pour 68% le support relatif à l'infrastructure technique et à la hot-line utilisateur-trices assuré par l'ancien prestataire au long de l'année, et pour 17%, les coûts facturés par la nouvelle société (migration proprement dite et support dès le 20 décembre). Les autres dépenses rencontrées ici sont relatives au support des logiciels de comptabilité (SAGE 50, Agata et Obolus pour 7%) et RH (Adequasys et Tipee pour 5.5%). Le coût de la maintenance des multifonctions assurée par Graphax ferme la marche représentant 2.5% du total.

Le changement de prestataire informatique a déjà été souligné aux points 3.3 et 3.5.2, aux pages 16 et 17.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2021	Budget 2021	2020
------	-------------	------

<u>Dédommagements, frais de repas et déplacements</u>	<u>25'303.35</u>	<u>28'120.00</u>	<u>21'415.50</u>
---	------------------	------------------	------------------

Cette rubrique qui progresse de CHF 3'887.85 regroupe d'une part les montants alloués aux collaborateur-trices du secrétariat général au titre d'indemnités de repas, déplacement ou encore téléphone et d'autre part, les repas de travail institutionnels pris à l'extérieur. La pandémie en avait freiné l'utilisation l'an passé et le niveau antérieur n'est pas tout à fait retrouvé comme en témoigne l'économie budgétaire réalisée.

<u>Affranchissements, télécommunications, frais bancaires, communication, assurances</u>	<u>94'413.30</u>	<u>98'910.00</u>	<u>99'508.75</u>
--	------------------	------------------	------------------

Cette ligne diminue de (CHF 5'095.45) et respecte la limite budgétaire, enregistrant une économie de CHF 4'496.70 principalement réalisée sur les frais d'affranchissement. La prime de l'assurance RC est calculée sur la masse salariale et progresse donc un peu. Ceci est compensé par une légère baisse des frais de publication et communication.

<u>Honoraires informatique, PV, études-assistance, fiduciaire, praticien-nes formateur-trices (PF)</u>	<u>199'287.78</u>	<u>160'500.00</u>	<u>136'321.95</u>
--	-------------------	-------------------	-------------------

Cette rubrique est largement plus élevée qu'en 2020 ainsi que par rapport au budget, respectivement de + CHF 62'965.83 et + CHF 38'787.78.

Les "travaux informatiques tiers" n'ont pas été aussi importants qu'attendu car le démarrage du projet GED a été décalé à 2022 (CHF 31'000 avaient été budgétés à cette intention).

Il n'en va pas de même pour les honoraires "études et assistance" qui frôlent CHF 144'000 pour un budget prévu de CHF 80'000. Parmi les dépassements, il convient de relever que le secrétariat général, ne disposant pas des ressources nécessaires en interne, a sollicité la société qui avait préparé le dossier d'AIMP afin de l'accompagner dans la phase de transition informatique. D'autre part, des frais d'avocat ont été engagés en lien avec un litige RH et il a aussi été recouru aux services d'un prestataire pour une enquête de personnalité.

Les honoraires fiduciaire et gestion regroupent les factures du réviseur et celles du consultant TVA. Ils n'appellent pas de commentaire particulier.

La rubrique des "Honoraires de procès-verbaux" varie selon que ces prestations font l'objet de factures d'indépendant-es ou de paiements sous forme de salaires. Les deux lignes sont à rapprocher pour une comparaison pertinente avec le budget. C'est ainsi qu'en 2021, le coût total de cette prestation représente CHF 31'418 (hors charges sociales) pour un budget de CHF 17'000.

Il n'y a pas d'honoraires de PF en 2021, toutes les dépenses à ce titre passent par les salaires.

<u>Honoraires service social (SSIE) et personne de confiance</u>	<u>17'094.25</u>	<u>47'734.00</u>	<u>0.00</u>
--	------------------	------------------	-------------

Cette rubrique est nouvelle cette année et enregistre évidemment une variation équivalente à son coût, soit CHF 17'094.25. Elle est en retrait du budget pour (CHF 30'639.75).

Le SSIE accueille, informe et accompagne les collaborateur-trices qui le souhaitent dans des domaines tels que la santé, la famille, le désendettement ou encore les assurances sociales. La mission de "personne de confiance" a été externalisée auprès du 2e Observatoire. Ce service donne la possibilité aux membres du personnel d'être écoutés dans un cadre confidentiel s'ils s'estiment victimes de conflits ou de harcèlement psychologique ou sexuel.

Le budget avait été établi de manière empirique à défaut de recul sur une expérience passée et de projection fine obtenue de la part des prestataires. Ceci explique la marge réalisée.

<u>Honoraires expositions / fêtes</u>	<u>9'607.17</u>	<u>9'000.00</u>	<u>0.00</u>
---------------------------------------	-----------------	-----------------	-------------

Depuis 2013, il est attendu du secrétariat général l'organisation d'une rencontre festive annuelle entre les membres du Conseil de fondation, les comités, les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les magistrats et magistrates des communes concernées.

La "Fête FASe" qui avait été annulée l'année précédente en raison du COVID-19 a de nouveau pu avoir lieu. Une participation financière a d'autre part été accordée à l'occasion d'un événement organisé par la HETS dans le cadre d'une journée de présentation et d'échanges autour du projet "Terre commune". Le budget n'a pas trop été dépassé pour autant.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
--	------	-------------	------

<u>Prestations diverses</u>	7'222.25	5'000.00	861.15
-----------------------------	----------	----------	--------

Cette rubrique est en hausse de CHF 6'361.10 ainsi que supérieure au budget défini, à hauteur de CHF 2'222.25. Ceci s'explique par un coût inattendu relatif au remplacement du nettoyeur d'une maison de quartier en arrêt maladie. Compte-tenu de son taux d'activité élevé, il n'a pas été possible de trouver une solution en interne et il a exceptionnellement été fait appel à une société spécialisée. Le remplacement des membres du personnel sous certificat médical incombe à la fondation et émerge normalement dans les coûts de traitement (cf point 4.2.1 à la page 31).

Les dépenses relatives au voyage des maires sont également enregistrées dans cette rubrique. Cet événement auquel participent le président et le secrétaire général permet des échanges riches et constructifs avec l'ensemble des magistrats et magistrates. Il s'est déroulé à Lucerne pour un coût plus que raisonnable.

<u>Charges refacturées soumises à la TVA</u>	30'935.90	0.00	48'580.92
--	-----------	------	-----------

Cette rubrique non budgétée est utilisée pour l'identification séparée de certaines charges soumises à la TVA lorsqu'elles doivent être refacturées aux centres ou à des débiteurs divers. C'est par exemple le cas pour des dépenses de supervision ou encore des frais de parution d'annonces. C'est également ici qu'émergent les factures que la fondation traite en tant que service bureau pour des associations comme Longue Vie par exemple. Il y a donc des recettes en compensation.

La variation par rapport à 2020 est de (CHF 17'645.02).

<u>Frais de fonctionnement CL et TSHM sur ressources affectées</u>	163'145.94	0.00	124'264.76
--	------------	------	------------

Il s'agit ici d'une catégorie créée en 2014, dédiée aux dépenses d'activités qui sont financées par des fonds affectés et des réserves liées. A des fins de simplification, l'utilisation de ces fonds est suivie dans la comptabilité principale de la fondation même dans le cas où ceux-ci concernent des activités TSHM qui disposent de leurs propres mandats comptables. Ce distingo permet de ne pas mélanger dans les comptes de frais généraux de la fondation des dépenses à la fois liées à son propre fonctionnement et à des activités de terrain. Cette méthode s'apparente à ce qui a été pratiqué de tout temps en termes de frais de fonctionnement des équipes TSHM (cf commentaire suivant).

La variation est de CHF 38'881.18. Voici quelques exemples des dépenses recensées en 2021 : centre aéré d'été au foyer de l'Etoile en collaboration avec l'association Super Licorne (FMI), dispositif de soutien et d'intégration conduit par la MQ des Libellules en direction des personnes isolées socialement et fragilisées (FACS), projet "SPOT sur les quartiers" de la MQ de Chêne-Bourg (FACS), projet "Vivre ensemble" des Créateliers (FACS), etc. Les actions sont très nombreuses et il n'est pas possible de toutes les citer ici.

<u>Frais de fonctionnement actions hors murs</u>	633'464.92	806'217.00	512'316.87
--	------------	------------	------------

Cette rubrique se rapporte aux frais de fonction et aux budgets d'activités liés à l'exécution des mandats de travail social hors murs et enregistre une augmentation de CHF 121'148.05, témoignant là-encore d'une bonne reprise des activités après la période COVID-19. Ces frais font pour l'essentiel l'objet d'une refacturation aux communes concernées et sont par conséquent à mettre en relation avec le chiffre d'affaires de CHF 672'170.25 figurant dans les recettes des communes (cf 4.1.2 à la page 25). D'ordinaire, le chiffre d'affaires est inférieur aux frais de fonctionnement car une petite part de ces charges incombe à la fondation (en totalité pour le projet "Matériel audiovisuel" et à hauteur d'un tiers pour le projet "Accompagnement bus scolaires"). Cette année fait à nouveau exception car davantage de salaires petits jobs, émergeant dans les charges de personnel, ont été assumés directement par les budgets de fonctionnement des équipes TSHM, donc mis à la charge des communes plutôt que d'être refacturés séparément, alimentant en ce cas la ligne "revenus des ventes".

<u>Frais de réunions et organisation et actions hors-centres</u>	44'229.33	57'700.00	31'851.48
--	-----------	-----------	-----------

Cette rubrique regroupe d'une part les coûts engagés pour l'intendance des séances d'ordre institutionnel ainsi que celle du secrétariat général. D'autre part, elle recouvre également les frais de fonctionnement des activités "Grève nautique", ACCES (Accueil de l'enseignement secondaire II) et ACCO (accueil à la journée continue). Elle est en hausse de CHF 12'377.85 par rapport à 2020, retrouvant le niveau de 2019 et en-deça du budget : (CHF 13'470.67).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	<i>Budget 2021</i>	2020
4.2.3 Subventions redistribuées	211'200.43	<i>252'750.00</i>	199'564.99

La variation est de CHF 11'635.44. Ce poste représente les subventions à des associations ou groupements conventionnés pour lesquels une convention est établie avec la fondation. Il s'ajoute aux parts de financements déjà assumées à travers les coûts salariaux. Un détail exhaustif figure à la page 42 du rapport. Il est à relever que la subvention accordée aux Créateliers est stable depuis 2011, bien qu'indexable sur la progression annuelle moyenne du coût des traitements. Cette disposition ne produit pas d'effet cette année puisque les salaires référencés dans l'échelle des traitements n'ont pas progressé.

L'écart vis-à-vis du budget, soit (CHF 41'549.57) s'explique uniquement du fait que des parts de subventions dédiées à Ados-été ont en réalité été versées sous forme de salaires.

4.2.4 Amortissements	324'945.95	<i>314'000.00</i>	300'823.85
-----------------------------	-------------------	-------------------	------------

Cette rubrique est en hausse globale de CHF 24'122.10.

Les amortissements pour les installations et le mobilier des Morgines sont parfaitement en ligne avec 2020 et avec le budget. Les charges relatives sont en grande partie compensées par la dissolution d'un fonds d'investissement constitué sur les dons et la participation reçus du bailleur ainsi que par l'utilisation prévue de la réserve liée pour investissements.

Les investissements informatiques sont amortis sur cinq ans pour ce qui concerne les acquisitions de matériel pour l'infrastructure générale et les logiciels, et sur quatre ans pour les achats ordinaires (imprimantes, postes de travail, etc.). Ils sont un peu plus élevés que l'année précédente et conformes au budget. Un serveur physique utilisé depuis juin 2015 a été changé en décembre 2020 ce qui produit cette année un différentiel de six mois d'amortissements supplémentaires. L'amortissement des licences Tipee activées depuis août 2020 porte cette année sur douze mois contre cinq pour le précédent exercice.

Suite au changement de prestataire informatique, la quasi-totalité du matériel relatif à l'infrastructure est sorti de l'inventaire à fin décembre. Ceci est commenté plus bas (cf point 4.2.6 à la page suivante).

Les équipes hors murs disposent de plusieurs véhicules mais les amortissements relatifs sont compensés par des utilisations de fonds d'investissement. Ils n'impactent donc pas le résultat.

Pour de plus amples explications, se reporter au point 3.5.2 aux pages 17 et 18 et au tableau des immobilisations à la page 47.

4.2.5 Provisions d'exploitation	-143'000.00	<i>0.00</i>	204'000.00
--	--------------------	-------------	------------

Cette rubrique, qui exprime la variation avec l'année précédente, se rapporte à la valorisation du nombre de jours de vacances qui restent à prendre par les collaborateur-trices au 31 décembre de l'année écoulée. Les données 2021 ont déjà été commentées (cf 3.8 à la page 21).

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
<u>Produits et charges hors exploitation, uniques ou hors période</u>	168'703.52	0.00	-124'978.37

Cette rubrique est découpée en trois tranches :

- Les éléments hors période représentent des montants comptabilisés dans l'année mais relatifs aux exercices antérieurs. Les régularisations d'éléments salariaux concernent souvent des adaptations de charges sociales par l'OCAS au titre des années précédentes, que ce soit en sa faveur ou en celle de la fondation. Mais contrairement à l'année précédente, il n'y a pas de régularisation massive. Du côté des charges, les frais généraux et divers comportent un rattrapage temporel de quatre mois sur les coûts de maintenance informatiques remontant au début de la relation contractuelle avec l'ancien prestataire (2008). En ce qui concerne les produits, il convient de relever un remboursement de la CPEG au titre de rétrocessions à l'employeur de cotisations LPP et de surindemnisations salariales pour des personnes prises en charge rétroactivement par l'assurance invalidité. Les indemnités réclamées tardivement à l'assureur perte de gain prennent une part prépondérante. Pour moitié, il s'agit d'indemnités liées au COVID-19. Les détails des éléments hors période figurent ci-dessous.

La ligne « perte/vols authentifiés » couvre un cambriolage dont a été victime une équipe TSHM.

Les pertes sur débiteurs représentent cette année CHF 17'168.30, principalement suite au constat qu'une créance remontant à 2016 pour un peu plus de CHF 16'000 ne pouvait plus être considérée comme recouvrable. Ce cas a déjà été expliqué au point 3.2.3 à la page 14.

Les gains sur sorties d'actifs ont été réalisés à l'occasion de la vente d'un véhicule. Il s'agit du prix de vente, diminué de la part de TVA à reverser. Le montant récolté sur la vente de ce véhicule a été constitué en fonds d'investissement.

Les pertes sur sorties d'actifs sont quant à elles la conséquence d'amortissements extraordinaires réalisés à l'occasion des sorties d'inventaire alors que les biens ne sont pas encore totalement amortis. Ainsi que mentionné au point 4.2.4 ci-dessus, un amortissement extraordinaire a été comptabilisé suite à la sortie de l'inventaire du matériel informatique devenu obsolète au moment de la migration informatique, alors qu'il n'était pas encore totalement amorti, ceci pour une valeur de CHF 94'345.75. En lien, figurent aussi des engagements éliminés des actifs transitoires, sur des logiciels antivirus notamment, qui couraient sur deux ans ou davantage, ceci à hauteur de CHF 12'647.60.

- Une provision pour litige de CHF 46'155 a été constituée ainsi qu'expliqué au point 3.7 à la page 19.

- La variation nette de la provision pour débiteurs douteux est de (CHF 16'287.10). Des informations détaillées sont données au point 3.2.3 à la page 14.

Hormis les mouvements hors période et les gains et pertes sur les sorties d'actifs, toutes les écritures relatives aux éléments comptables rapportés ici ont été passées sur proposition de la directrice des finances, en accord avec la Commission des finances, en particulier sa présidente, et avec l'assentiment du réviseur.

Détail des régularisations relatives aux charges s/exercices antérieurs et autres charges diverses

Frais généraux et divers	96'206.92	7'708.38
Eléments salariaux	6'563.38	134'096.64
Autres charges de personnel (formation, supervision, etc.)	1'258.00	212.50
	<u>104'028.30</u>	<u>142'017.52</u>

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

	2021	Budget 2021	2020
<u>Détail des régularisations relatives aux produits s/exercices antérieurs et autres produits divers</u>			
Indemnités journalières	69'266.50		11'193.20
Rétrocessions sur prévoyance/invalidité (CPEG)	16'111.80		17'813.85
Dissolutions de provisions non utilisées	2'194.10		17'859.25
Charges locatives	1'674.55		1'888.45
Eléments salariaux	1'267.48		137'100.50
Autres produits s/années antérieures et divers	275.25		20'392.39
	<u>90'789.68</u>		<u>206'247.64</u>
4.2.7 Fonds affectés	<u>12'648.20</u>		<u>-70'545.30</u>

Cela a déjà été expliqué en amont, mais il est rappelé que la partie relative aux constitutions et utilisations de fonds affectés, établis jusqu'en 2016 sur des fonds de source interne, est désormais traitée dans les capitaux propres, au sein de réserves liées (cf point suivant).

Deux catégories sont distinguées ici. Les fonds d'investissement sont relatifs aux acquisitions d'immobilisations tandis que les autres fonds affectés sont constitués pour développer des actions de terrain supplémentaires qui ne peuvent pas être financées par les budgets ordinaires. Les explications relatives aux importantes constitutions de cette année sont données au point 3.9 à la page 21.

Les utilisations des autres fonds affectés se répartissent quant à elles ainsi :

- Charges salariales collaborateurs FASe	720'610.90
- Budgets de fonctionnement	70'137.25
- Salaires petits jobs	989.30
	<u>791'737.45</u>

Des détails supplémentaires sont donnés à la page 45.

4.2.8 Réserves liées

L'exercice se termine par une perte de CHF 679'474.36 très proche de la prévision budgétaire. Le résultat final est généralement meilleur que celui prévu mais cette année fait exception. Bien que des marges positives aient été dégagées sur plusieurs postes, le montant impressionnant relevé pour les salaires des remplaçant-es, de même que les coûts consécutifs à la migration informatique, dont il n'était pas question au moment de l'élaboration budgétaire, expliquent grandement cette situation.

Ceci dit, une partie des réserves liées sont utilisées ici pour couvrir les dépenses encourues en regard, ainsi qu'expliqué au point 3.10 à la page 23. Elles sont présentées au terme du compte de profits et pertes. A ce stade, la Commission des finances ne propose pas au Conseil de constituer de nouvelles allocations. Il aura à se prononcer à ce sujet au moment du vote des comptes, le 2 mai 2022.

Dans cette situation, les fonds libres sont en conséquences diminués de CHF 277'408.04.

Concernant les activités pour le terrain, l'utilisation des réserves liées pour le FACS et Ados-été est gérée par des commissions ad hoc sous le contrôle du Bureau du conseil (à l'exception d'Ados-été). L'utilisation du FINC est pilotée par le collège de direction. Une fois que les décisions d'attribution sont prises, la direction finances de l'institution utilise des sections comptables par nature et analytiques qui permettent d'identifier clairement les montants dépensés par la suite, jusqu'à extinction des sommes disponibles pour chaque projet.

L'utilisation des réserves liées pour investissements concerne des amortissements.

Des détails supplémentaires sur les réserves liées sont donnés à la page 46.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

5 Rapport de performance

La fondation regroupe au 31 décembre 2021, 47 centres (maisons de quartier, centres de rencontres pour adolescents, jardins Robinson et terrains d'aventures), 15 équipes de travail social hors murs, 16 équipes en ludothèques, 2 équipes dans des associations conventionnées et différentes équipes mobilisées sur des projets spécifiques. Les 2325 actions recensées en 2021 – quotidiennes, hebdomadaires ou ponctuelles, pendant et hors des périodes scolaires – représentent 202'805 heures de prestations aux différents publics, en hausse par rapport à 2020. Elles se déclinent principalement en temps consacré à l'accueil libre (64'037 heures), en appui à l'insertion sociale et professionnelle (32'939 heures) des adolescents et jeunes adultes, en présence au sein des quartiers (14'257 heures), en actions collectives (31'365 heures), en centres aérés, en mercredis aérés, sorties et camps (32'630 heures).

Ces actions concernent plus de 16'000 enfants de moins de 12 ans, près de 13'000 adolescents de 12 à 18 ans, plus de 6'000 jeunes adultes de 18 à 25 ans et 4'000 adultes, auxquels il faut ajouter 25'000 personnes participant à des manifestations collectives, comme les fêtes de quartier. Ces données sont en hausse par rapport à 2020, année particulièrement marquée par les normes sanitaires.

Plus spécifiquement, ce sont 1'560 enfants et adolescents, ainsi que 1'985 jeunes adultes qui sont suivis individuellement pour des problématiques sociales, familiales ou d'insertion socioprofessionnelle.

Hors périodes scolaires, 3'576 jours de centres aérés, de mercredis aérés, de sorties ou de camps ont été organisés en 2020, pour les enfants et jeunes du canton.

A noter que ces données ne comprennent pas les activités des ludothèques (mandats spécifiques de la Ville de Genève et de la Ville de Vernier), ni celles de l'appui à la scolarisation des jeunes mineurs migrants (mandat DIP) ou d'autres projets spécifiques de moindre ampleur.

Dans un autre registre, la fondation a poursuivi une politique de partenariat intense avec le tissu institutionnel et associatif concerné par les problématiques rencontrées par les jeunes, notamment avec les associations Accroche et Scène Active, au sein du projet aiRe d'ados ou dans le cadre la Plateforme de prévention des radicalisations violentes, religieuses ou politiques.

Le rapport de gestion 2021 de la fondation précise ces éléments et constitue une part essentielle du rapport de performance. Les indicateurs du CP 2021-2022 figurent par ailleurs à la page 48.

6 Autres informations

6.1 Rémunérations des cadres dirigeants (secrétariat général)

L'organisation est la suivante :

- le collège de direction composé du secrétaire général (Yann Boggio), du directeur opérationnel (Christophe Mani jusqu'au 31 août et Arnaud Moreillon dès le 1er août), du directeur des ressources humaines et de la formation (Yann-Eric Dizerens) et de la directrice finances et administration (Françoise Sublet), l'ensemble représentant cette année un taux d'activité de 408.33% en raison du chevauchement d'un mois à la direction opérationnelle
- les coordinateur-trices de région représentent un taux d'activité total de 625.84%

La rémunération totale indiquée ci-après concerne toutes les fonctions citées ci-dessus.

Le montant des salaires bruts s'élève à CHF 1'572'016 pour un taux d'activité total sur l'année de 1034.17%.

La rémunération du secrétaire général a fait l'objet de discussions entre l'OPE, le DIP, puis le DCS, et le Conseil de fondation. Il a finalement été déterminé que la fonction devait être réévaluée. Le processus est en cours.

Ces salaires bruts comprennent un montant de CHF 11'400 relatif à des indemnités de piquet pour la "permanence incidents" qui reste disponible chaque week-end en soutien à des collaborateur-trices qui peuvent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions. Cette permanence téléphonique est organisée en tournus entre plusieurs coordinateur-trices de régions.

D'autres indemnités sont versées sans passer par les salaires. Il s'agit d' :

- indemnités repas : CHF 4'910
- indemnités déplacements : CHF 9'571
- indemnités téléphone : CHF 2'220

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

6.2 Jetons de présence

Les défraiements aux membres du Conseil de fondation et des Commissions au titre des jetons de présence ainsi que les rémunérations versées aux membres de groupes de travail ont augmenté en 2021 de CHF 34'991 et s'élèvent à CHF 207'091. Ils étaient budgétés à hauteur de CHF 170'000.

6.3 Effectif en équivalent PT

L'effectif au 31 décembre 2021 comptait 1032 personnes et ce sont au total 1546 employé-es qui ont été contractualisé-es durant l'année pour un équivalent plein temps de 468.

Source direction RH

Des informations plus détaillées seront communiquées par la direction RH dans le rapport annuel à paraître en juin.

6.4 Engagements de prévoyance professionnelle

La fondation est affiliée auprès de la caisse de prévoyance CPEG depuis le 1er janvier 2014 suite à la fusion de la CIA et de la CEH.

Il n'existe pas de réserve de cotisation.

Il n'y a pas d'autres engagements envers la CPEG que ceux figurant au bilan sous les rubriques provisions pour engagement rentes-pont AVS auxquels il faut ajouter la somme de CHF 18'371.90 comprise dans les créances à court terme (cf. 3.6 à la page 18)

6.5 Transactions entre parties liées

Se référer aux commentaires relatifs aux subventions et autres revenus (cf points 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3.).

Les relations entre le canton et la fondation sont régies par un contrat de prestations.

Les relations entre la fondation, les communes et les centres ont évolué et se règlent maintenant par des conventions tripartites. Les signatures de ces conventions ont débuté à la fin de l'année 2011 et se sont achevées en 2013. Les objectifs liés à ces conventions sont révisés tous les trois ans mais peuvent faire l'objet d'ajustements annuels.

Les mandats et les projets particuliers sont réglés par des conventions ad hoc.

6.6 Analyse sectorielle

L'activité de la fondation ne justifie pas la tenue de comptes par régions géographiques. Par contre, l'essentiel des éléments relatifs aux TSHM est identifié séparément (salaires bruts, indemnités de fonction, budgets de fonctionnement, subventions communales).

6.7 Risques et système de contrôle interne

La fondation a réalisé une première cartographie des risques, validée par le Conseil de fondation en date du 23 mars 2009. Dans le courant de l'année 2014, la Commission des finances, appuyée par le secrétariat général, a conduit plusieurs travaux visant à la revoir en profondeur. Cette révision a été validée par le Conseil de fondation le 24 novembre de la même année. Depuis lors, la cartographie des risques et leur gestion fait l'objet de révisions généralement annuelles par la Commission des finances de l'institution. La dernière en date remonte à l'automne 2021. La Commission des finances l'a soumise au Conseil de fondation qui l'a approuvée formellement en date du 29 novembre 2021.

Le système de contrôle interne est régulièrement réévalué pour être adapté à l'évolution de l'organisation de la fondation.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

6.8 Contrôles et rapports ICF et Service d'audit interne de l'Etat (SAI)

L'Inspection Cantonale des Finances a procédé, entre mai et juillet 2009, à un contrôle sur l'exercice 2008. Les recommandations formulées ont été prises en compte et sont suivies dans le cadre d'un tableau de bord sous responsabilité du secrétariat général. Les démarches complémentaires entreprises afin de répondre aux remarques de l'ICF, notamment pour le système de contrôle interne, continuent à être mises en oeuvre.

Le SAI (ex-ICF) a procédé à un nouvel audit entre juin 2017 et janvier 2018. Les objectifs de cet audit étaient de porter une appréciation sur :

- le système de contrôle interne de la fondation
- le contrat de prestations 2017-2020 et plus spécialement les objectifs et indicateurs de performance devant permettre d'évaluer les prestations délivrées par la fondation
- la gestion administrative des ressources humaines
- le suivi des observations du rapport 09-30 de 2009

Le rapport rendu en janvier 2018 liste 14 recommandations auxquelles l'institution doit se conformer selon un calendrier échelonné qui a été défini d'entente avec le SAI et le département. Beaucoup de ces recommandations ont été traitées à la satisfaction du SAI. Quelques unes demeurent encore qui devraient aboutir rapidement.

La Cour des comptes a par ailleurs entamé en 2020 une évaluation des actions des maisons de quartier, dont le rapport a été publié cette année. Il est sans relation avec les comptes de la fondation.

6.9 Evènements postérieurs à la date du bilan

Néant

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS CONVENTIONNES - Synthèse des coûts et des financements pour l'exercice 2021							
	Coûts			Répartition financements			
	<i>Subventions redistribuées</i>	<i>Coûts salariaux</i>	<i>Coûts frais divers</i>	<i>Coûts totaux</i>	<i>Financement s/subv. canton</i>	<i>Autres financements</i>	<i>Financements totaux</i>
Epi	30'000.00			30'000.00	30'000.00		30'000.00
BAB-VIA (antenne BAB)		415'186.90		415'186.90		Ville de Genève et Association BAB-VIA	415'186.90
BAB-VIA (antennes VIA)		712'620.72		712'620.72		Ville de Genève et Association BAB-VIA	712'620.72
Ludothèques Ville de Genève		2'584'936.99		2'584'936.99		Ville de Genève	2'584'936.99
Ludothèques Vernier		199'963.35		199'963.35		Ville de Vernier	199'963.35
	30'000.00	3'912'707.96	0.00	3'942'707.96	30'000.00	3'912'707.96	3'942'707.96
Autres entités subventionnées	<i>Subventions redistribuées</i>	<i>Coûts salariaux</i>	<i>Coûts frais divers</i>	<i>Coûts totaux</i>	<i>Financement s/subv. Canton</i>	<i>Autres financements</i>	<i>Financements totaux</i>
Cratellers	22'750.00		-	22'750.00	22'750.00		22'750.00
FCLR	125'000.00		-	125'000.00	125'000.00		125'000.00
Projets ados-été	33'450.43	49'065.00	-	82'515.43	82'515.43		82'515.43
	181'200.43	49'065.00	0.00	230'265.43	230'265.43	0.00	230'265.43
TOTAUX GENERAUX	211'200.43	3'961'772.96	0.00	4'172'973.39	260'265.43	3'912'707.96	4'172'973.39

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Tableau de flux de financement pour l'exercice 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	CHF	CHF
<u>I. Flux de fonds provenant des activités opérationnelles</u>		
Perte nette de l'exercice (2021) / Bénéfice net de l'exercice (2020)	(679'474.36)	43'637.14
Ajustement :		
Amortissements ordinaires des actifs immobilisés	324'945.95	302'140.55
Amortissements anticipés sur biens devenus indisponibles	94'345.75	1'065.70
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs (variation)	(16'287.10)	684.65
Cash flow	(276'469.76)	347'528.04
Diminution (Augmentation) des clients et autres débiteurs	(19'903.11)	(1'511'720.50)
Diminution (Augmentation) des actifs de régularisation	(223'097.02)	242'299.80
Augmentation (Diminution) des dettes à court terme	117'041.11	(157.52)
Augmentation (Diminution) des passifs de régularisation	192'530.35	(252'918.10)
Augmentation (Diminution) des engagements rentes-pont AVS	10'340.35	(113'823.35)
Augmentation (Diminution) des engagements pour congés non pris	(143'000.00)	204'000.00
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	(342'558.08)	(1'084'791.63)
<u>II. Flux de fonds provenant des activités d'investissement</u>		
Vente (Acquisition) d'immobilisations corporelles	(43'756.20)	(421'859.74)
(Augmentation) des immobilisations financières	0.00	0.00
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	(43'756.20)	(421'859.74)
<u>III. Flux de fonds provenant des activités de financement</u>		
Flux de fonds provenant des activités de financement		
Augmentation (Diminution) des fonds d'investissements	(43'051.50)	(18'116.45)
Augmentation (Diminution) des autres fonds affectés	55'699.70	(52'428.85)
	12'648.20	(70'545.30)
Total des flux de fonds (I+II+III)	(373'666.08)	(1'577'196.67)
Trésorerie au 1er janvier	(1'144'116.36)	433'080.31
Trésorerie au 31 décembre	(1'517'782.44)	(1'144'116.36)
Variation nette de trésorerie comme ci-dessus	(373'666.08)	(1'577'196.67)

NB : dès l'exercice 2020, il n'est plus fait de distinction entre éléments de "type perte" et de "type bénéfice" lors des cessions d'immobilisations.

La variation nette de la trésorerie au 31 décembre tient compte du solde créditeur de la Caisse centralisée de la Trésorerie générale à cette date.

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	Etat au 1er janvier	Allocations	Utilisations	Total variations	Etat au 31 décembre
Capital lié	992'905.20	0.00	(402'066.32)	(402'066.32)	590'838.88
<i>Réserves pour investissements</i>	265'171.45		(51'425.75)	(51'425.75)	213'745.70
<i>Réserves pour projets terrain</i>	727'733.75		(350'640.57)	(350'640.57)	377'093.18
Capital libre	1'490'990.99	(277'408.04)	0.00	(277'408.04)	1'213'582.95
<i>Montant reporté des exercices précédents</i>	1'490'990.99	(277'408.04)		(277'408.04)	1'490'990.99
<i>Allocation de l'exercice</i>					(277'408.04)
Total capital de l'organisation	2'483'896.19	(277'408.04)	(402'066.32)	(679'474.36)	1'804'421.83

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Tableau de variation des capitaux affectés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les capitaux affectés de la Fondation sont à la fois à court et long terme, dans une proportion respective de l'ordre de 32 % - 68%.

	Fonds investissement installations	Fonds investissement mobilier	Fonds investissement machines et matériel	Fonds investissement matériel informatique	Fonds investissement véhicules	Fonds investissement matériel audiovisuel	Autres fonds affectés	Total des fonds affectés
Soldes au 31 décembre 2018		8'000.00	21'878.75	37'745.70	182'471.75	3'565.30	268'893.08	522'554.58
Dotations de l'exercice 2019	650'208.20		1'100.00	18'118.60	26'588.00	4'799.30	387'233.80	1'088'047.90
Utilisations de l'exercice 2019	(8'537.40)	(1'500.00)	(3'162.45)	(9'171.35)	(33'999.45)	(3'645.30)	(307'990.40)	(368'006.35)
Restitutions de l'exercice 2019							(3'578.70)	(3'578.70)
Dissolutions de l'exercice 2019								0.00
Soldes au 31 décembre 2019	641'670.80	6'500.00	19'816.30	46'692.95	175'060.30	4'719.30	344'557.78	1'239'017.43
Dotations de l'exercice 2020			1'000.00	13'807.70	82'602.00		255'507.70	352'917.40
Utilisations de l'exercice 2020	(65'834.60)	(1'500.00)	(1'399.80)	(10'986.15)	(33'031.90)	(960.00)	(307'936.55)	(421'649.00)
Restitutions de l'exercice 2020				(1'813.70)				0.00
Dissolutions de l'exercice 2020				47'700.80	224'630.40	3'759.30	292'128.93	(1'813.70)
Soldes au 31 décembre 2020	575'836.20	5'000.00	19'416.50	47'700.80	224'630.40	3'759.30	292'128.93	1'168'472.13
Dotations de l'exercice 2021			1'000.00	5'500.00	71'201.25		847'437.15	925'138.40
Reclassifications en 2021			5'406.55	(5'406.55)				0.00
Utilisations de l'exercice 2021	(65'008.20)	(1'500.00)	(1'940.40)	(10'873.75)	(32'587.20)	(960.00)	(791'737.45)	(904'607.00)
Restitutions de l'exercice 2021				(7'883.20)				0.00
Dissolutions de l'exercice 2021				29'037.30	263'244.45	2'799.30	347'828.63	(7'883.20)
Soldes au 31 décembre 2021	510'828.00	3'500.00	23'882.65	29'037.30	263'244.45	2'799.30	347'828.63	1'181'120.33
Dont part court terme =	65'008.20	1'500.00	2'481.00	7'719.40	38'791.15	960.00	327'564.50	444'024.25
Dont part long terme =	445'819.80	2'000.00	21'401.65	21'317.90	224'453.30	1'839.30	20'264.13	737'096.08

FASE
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Tableau de variation des réserves liées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les réserves liées de la Fondation sont à la fois à court et long terme, dans une proportion respective de l'ordre de 39% - 61%.

	Destinations retenues										Total des réserves liées
	Investissements matériel informatique	Investissements mobilier locaux Morgines	Investissements installations locaux Morgines	Projets FACS (appui à la cohésion sociale)	Dotation aux actions de terrain cofinancées	Accueil des enfants à besoins particuliers (FINC)	FCLR 50ème anniversaire en 2021	Projets Ados-été			
Soldes au 31 décembre 2017	158'378.25		60'000.00	438'432.35	235'000.00	247'928.90		6'700.00			1'181'386.90
Utilisations de l'exercice 2018	(35'829.20)		(6'581.10)	(91'383.35)		(47'928.90)					(199'555.10)
Soldes intermédiaires au 31.12.18	122'549.05		53'418.90	347'049.00	235'000.00	200'000.00		6'700.00			981'931.80
Dotations au 31.12.18	-		185'000.00	185'000.00				5'300.00			375'300.00
Soldes au 31 décembre 2018	122'549.05		238'418.90	532'049.00	235'000.00	200'000.00		12'000.00			1'357'131.80
Distinction locaux Morgines (mobilier vs installations)		133'435.15	(133'435.15)								0.00
Utilisations de l'exercice 2019	(36'190.20)	(2'779.85)	(3'066.50)	(169'065.05)		(90'029.20)					(318'245.55)
Soldes intermédiaires au 31.12.19	86'358.85	130'655.30	101'917.25	362'983.95	235'000.00	109'970.80		12'000.00			1'038'886.15
Dotations au 31.12.19	-			270'000.00				5'000.00			275'000.00
Soldes au 31 décembre 2019	86'358.85	130'655.30	101'917.25	632'983.95	235'000.00	109'970.80		12'000.00			1'313'886.15
Ajustement répartition Morgines		(3'245.00)	3'245.00								0.00
Utilisations de l'exercice 2020	(28'290.75)	(16'205.95)	(9'265.25)	(163'920.20)		(109'970.80)					(327'650.95)
Soldes intermédiaires au 31.12.20	58'068.10	111'204.35	95'899.00	469'063.75	235'000.00	0.00		12'000.00			985'235.20
Propositions de dotations au 31.12.20								6'670.00			6'670.00
Soldes au 31 décembre 2020	58'068.10	111'204.35	95'899.00	469'063.75	235'000.00	0.00		18'670.00			992'905.20
Utilisations de l'exercice 2021	(24'328.80)	(16'273.55)	(10'823.40)	(103'575.89)	(235'000.00)			(7'064.66)			(402'066.32)
Soldes intermédiaires au 31.12.21	33'739.30	94'930.80	85'075.60	365'487.86	0.00	0.00		11'605.32			590'938.88
Propositions de dotations au 31.12.21											0.00
Soldes au 31 décembre 2021	33'739.30	94'930.80	85'075.60	365'487.86	0.00	0.00		11'605.32			590'938.88
Dont part court terme =	14'346.40	16'273.55	10'823.40	180'000.00	0.00	0.00		11'605.32			233'048.67
Dont part long terme =	19'392.90	78'657.25	74'252.20	185'487.86	0.00	0.00		0.00			357'790.21

NB : les montants en cours au 31 décembre reflètent la différence entre les dotations et les utilisations qui ont été enregistrées en comptabilité. Ils ne tiennent pas compte des sommes déjà engagées mais non encore dépensées. C'est ainsi par exemple que le fonds FACS ne dispose plus en réalité que d'environ CHF 263'000 à fin avril 2022, en regard des CHF 365'000 figurant ci-dessus.

FASE
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Immobilisations Corporelles au 31 décembre 2021

Les variations intervenues au cours de l'exercice sous revue sont reportées dans le tableau des immobilisations suivant :

	Installations	Mobilier et infrastructures lourdes	Machines et matériel	Matériel informatique sur 4 ans	Matériel informatique sur 5 ans	Véhicules	Matériel audiovisuel	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier 2021	671'604.85	197'794.25	43'920.00	59'779.09	357'497.25	101'341.55	20'470.75	1'452'407.74
Valeur brute d'acquisition								
Situation au 01.01.2021	758'306.60	244'315.45	79'956.95	180'487.39	1'031'852.50	271'629.70	80'043.48	2'646'594.07
Acquisitions			5'406.55	17'342.75	21'006.90			43'756.20
Sorties					(407'985.30)	(17'900.00)		(425'885.30)
Situation au 31.12.2021	758'306.60	244'315.45	85'365.50	197'830.14	644'874.10	253'729.70	80'043.48	2'264'464.97
Amortissements cumulés								
Situation au 01.01.2021	86'701.75	46'521.20	36'038.95	146'509.75	648'553.80	170'288.15	59'572.73	1'194'186.33
Amortissements ordinaires	75'831.60	29'956.55	12'006.60	15'705.85	153'805.55	32'587.20	5'052.60	324'945.95
Amortissements extraordinaires					94'345.75			94'345.75
Sorties					(407'985.30)	(17'900.00)		(425'885.30)
Situation au 31.12.2021	162'533.35	76'477.75	48'045.55	162'215.60	488'719.80	184'975.35	64'625.33	1'187'592.73
Valeur comptable nette au 31.12.2021	595'773.25	167'837.70	37'319.95	35'614.54	156'154.30	68'754.35	15'418.15	1'076'872.24

NB : Une erreur de présentation s'est produite en 2018 concernant les valeurs brutes d'acquisition relatives au matériel informatique. Une partie des sorties avait été attribuée à tort au matériel amorti sur 5 ans alors que cela concernait le matériel amorti sur 4 ans. Le montant relatif était de CHF 25'801.45. La situation au 1er janvier 2021 a été retravaillée en conséquence.

Les amortissements ont été calculés sur la base des durées suivantes :

Ans	soit un taux de
10	10%
8	12.5%
5	20%
4	25%
5	20%
5	20%

- pour les installations
- pour le mobilier et les infrastructures informatiques lourdes
- pour les machines et le matériel
- pour le matériel informatique courant
- pour les serveurs / licences (dès août 2011) / logiciels
- pour les véhicules
- pour le matériel audiovisuel

FASe
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
Genève

Tableau de bord / suivi des objectifs stratégiques FASe pour la période 2021/2022

Objectif 1: Mobiliser les compétences de la jeunesse				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Nombre d'heures de petits jobs et chantiers éducatifs, par an	Suivi informatique des activités	17'000	19'977	
Nombre de jeunes accompagnés individuellement, par an	Suivi informatique des activités	1200	3'519	

Objectif 2: Renforcer l'inclusion sociale				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Nombre d'heures d'accompagnement dans des actions ordinaires d'enfants à besoins éducatifs particuliers, par an	Rapport fonds FINC	4000	12'763	
Nombre de projets annuels traitant des problématiques de discrimination, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	5 par an	4	

Objectif 3 : Favoriser les dynamiques porteuses de cohésion sociale dans les quartiers en mutation				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Nombre d'actions de cohésion sociale dans les quartiers en mutation, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	10	0	
Taux de centres et d'équipes participant activement à l'organisation de manifestations publiques, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	80%	60%	

Objectif 4: Renforcer la participation et l'engagement citoyen				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Nombre d'actions culturelles décentralisées, par an	Rapports d'activité des centres et équipes	4	10	
Journées de valorisation de l'engagement associatif	Rapports d'activité dFASe-FCLR	2 sur 4 ans	0	

Objectif 5: Renforcer la considération interpersonnelle				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Nombre de personnes formées par année	Tableau de suivi des formations	50	0	
Participation aux travaux de la plateforme de prévention de la radicalisation religieuse et politique violente	Rapport d'activités de la plateforme	90%	90%	

Objectif 6 : Participation active à l'évolution des politiques publiques recouvrant les champs d'activités de la FASe				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Diagnostiques locaux annuels par commune ou regroupement de communes	Conventions tripartites	25 diagnostics par an	25	
Participation à la mise en œuvre de la formation obligatoire	Rapport d'activité FASe	3 projets de développement sur 4 ans	En cours	

Indicateurs de gestion				
Indicateur	Outil de mesure	Valeur cible	Réel 2021	Réel 2022
Labellisation ZEWO et pérennité	Rapport d'activité FASe	Label dès 2022	En cours	
Taux EPT secrétariat général au regard de l'ensemble des EPT	Rapport d'activité FASe	< 7.5%	5.37%	

